



Ordre du jour

PRESENTATION DU PROJET DE PLAN GUIDE PAR L'ADDRN

FINANCES

- 1- Budget Général 2023 (M14) : décision modificative N° I ;
- 2- Fixation du coût par élève de 2022 ;
- 3- Budget Général de la Commune : plan d'amortissement à compter du 01/01/2024 ;
- 4- Budget Général 2023 : mise en place d'une Autorisation de Programme (AP) N° 084 « Mission de maîtrise d'œuvre – Opération Requalification du centre bourg » ;
- 5- Signature d'une convention avec l'OSCD dans le cadre de la mise en œuvre de son projet social 2023;
- 6- Rénovation énergétique des salles omnisports : demande de subvention à l'ADEME ;

TRAVAUX – URBANISME

- 7- Parc Naturel Régional de Brière : modification statutaire relative à la participation des communes et des EPCI ;
- 8- Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi APER : arrêt des modalités de la concertation relative à la définition des zones d'accélération ;
- 9- Revin : lotissement « le Champ du Jeu » : convention entre la Commune et la société Lotipromo afin de permettre la prise en charge de travaux de voirie par le lotisseur ;
- 10- Rue André Ampère : servitude de passage et de tréfonds au profit de la parcelle cadastrée section Bln° 764;

ENFANCE-JEUNESSE

- 11- Participation de la Commune aux services de transport scolaire de la STRAN ;
- 12- Dénomination de l'école Pommeraye ;
- 13- Avenant N° I à la convention de Service de Restauration Mutualisé (SRM) de 2019;

SPORT

- 14- Sports seniors : approbation de la convention avec l'association « Office d'Animation Sportive Brière (OASB) pour développer des créneaux de pratique du tir à l'arc ;

RESSOURCES HUMAINES

15- Convention de service commun au niveau de la Ville de Saint-Nazaire avec la Ville de Donges: direction des systèmes d'Information ;

16- Mise à jour du régime indemnitaire spécial Police municipale – Hors RIFSEEP,

17- Création de poste permanent et mise à jour du tableau des effectifs,

INFORMATION – DECISION

18- Information au Conseil Municipal : décisions du Maire (article L 2122-22 du CGGT) ;

19- Questions diverses.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux novembre, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la Commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du vingt-cinq octobre deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 23

Messieurs CHENEAU François - SIMON Daniel - Madame LECAMP Yveline -
Messieurs ROULET Jean-Paul - RIAUD Didier - Madame PIRAUD Monique -
Monsieur LETILLY Tony - Mesdames BOSSE-PERUS Viviane - GUINARD Chantal -
PICOT Marie-Andrée - ROQUET Christelle - ROYER Carine - MINGOT Aurélie -
Monsieur GIRARDEAU Alain - Madame MARTIENNE Alice - Messieurs
OUISSSE Laurent - GAUDIN Nicolas - DELALANDE Mikaël - Madame MISIN
Christine - Monsieur PABOIS Alain - Madame DAVID Joséphine - Messieurs PERRIN
Yvonnick - BAUDICHAUD Ghislain.

Etaient excusés avec pouvoirs : 3

Monsieur DUVAL Cédric (procuration à Monsieur SIMON Daniel)
Madame BRICHE Pascaline (procuration à Monsieur RIAUD Didier)
Monsieur MIAULT Vincent (procuration à Madame DAVID Joséphine)

Etait absente excusée : 1

Madame OLIVEIRA Angélique.

Etaient absents : 2

Monsieur FROCRAIN Frédéric - Madame PIED Magalie.

Secrétaire de séance : Madame ROQUET Christelle

Monsieur le Maire

Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2023. Est-ce que ce procès-verbal appelle des demandes de corrections ? Si ce n'est pas le cas, il est approuvé à l'**UNANIMITE**.

ORDRE DU JOUR :

PRESENTATION DU PROJET DE PLAN GUIDE PAR L'ADDRN (Agence d'Urbanisme de Saint-Nazaire)

FINANCES

- 1- Budget Général 2023 (M14) : décision modificative N° 1 ;
- 2- Fixation du coût par élève de 2022 ;
- 3- Budget Général de la Commune : plan d'amortissement à compter du 01/01/2024 ;
- 4- Budget Général 2023 : mise en place d'une Autorisation de Programme (AP) N° 084 « Mission de maîtrise d'œuvre - Opération Requalification du centre bourg » ;
- 5- Signature d'une convention avec l'OSCD dans le cadre de la mise en œuvre de son projet social 2023 ;
- 6- CARENE – Transfert de compétences – Centre intercommunal d'Action Sociale – Commission Locale D'Evaluation des Charges Transférées – CLECT ;
Rénovation énergétique des salles omnisports : demande de subvention à l'ADEME ;

TRAVAUX - URBANISME

- 7- Parc Naturel Régional de Brière : modification statutaire relative à la participation des communes et des EPCI ;
- 8- Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi APER : arrêt des modalités de la concertation relative à la définition des zones d'accélération ;
- 9- Revin : lotissement « le Champ du Jeu » : convention entre la Commune et la Société Lotipromo afin de permettre la prise en charge de travaux de voirie par le lotisseur ;
- 10- Rue André Ampère : servitude de passage et de tréfonds au profit de la parcelle cadastrée section BI n° 764 ;

ENFANCE - JEUNESSE

- 11- Participation de la Commune aux services de transport scolaire de la STRAN ;
- 12- Dénomination de l'école Pommeraye ;
- 13- Avenant N° 1 à la convention de Service de Restauration Mutualisé (SRM) de 2019 ;

SPORT

- 14- Sports seniors : approbation de la convention avec l'association « Office d'Animation Sportive Brière (OASB) pour développer des créneaux de pratique du tir à l'arc ;

RESSOURCES HUMAINES

- 15- Convention de service commun au niveau de la Ville de Saint-Nazaire avec la Ville de Donges : direction des systèmes d'Information ;
- 16- Mise à jour du régime indemnitaire spécial Police municipale – Hors RIFSEEP ;
- 17- Création de poste permanent et mise à jour du tableau des effectifs ;

INFORMATION - DECISION

- 18- Information au Conseil Municipal : décisions du Maire (article L 2122-22 du CGCT) ;
- 19- Questions diverses.

Monsieur le Maire

Avant de passer aux délibérations, nous accueillons, à nouveau, les représentants de l'Agence d'Urbanisme, de l'ADDRN, que nous remercions de s'être à nouveau déplacés, pour nous présenter, ce soir, le projet de « plan guide » qui a été réalisé. Donc, merci de vous être déplacés pour cette présentation.

Je rappelle que c'est une présentation, ce soir, qui est sans vote, puisque nous prendrons le temps de délibérer. Le projet reviendra à la Commission Urbanisme et Travaux prochainement. A la suite de quoi, il fera l'objet d'un vote au Conseil Municipal, L'ensemble des élus, après cette présentation, et après la Commission aux Travaux, délibérera au Conseil Municipal.

Avant de laisser la parole aux représentants de l'Agence d'Urbanisme, je voudrais rappeler aux personnes qui vont entendre cette présentation, que si nous parlons ce soir du « cœur de bourg », puisque c'est l'objet de cette présentation, nous ne sommes pas ignorants des besoins qui s'expriment dans les différents quartiers de la Commune.

Et, même si l'objet de ce soir est limité au « cœur de bourg », au « centre bourg », nous allons engager une série de rencontres avec les habitants des différents quartiers, que nous avons déjà listés.

Donc, nous irons d'abord, évidemment, à Revin. Ensuite, nous irons dans le quartier de Er et Hélé. Nous irons également à la Pommeraye, Canzac, les Brouzils. Nous irons dans le quartier de la Sencie, la Ferdenais, l'Aubinais, etc... jusque vers Maca. Et enfin, nous irons dans le quartier d'Assac. Les rencontres avec les riverains et les habitants sont donc planifiées et vont avoir lieu, et les quartiers ne vont pas être oubliés dans notre démarche, notre politique.

Mais, simplement, ce soir, c'est l'attractivité du « centre bourg », la rénovation, le fait de repenser les mobilités, les usages, les fonctions de ce « centre bourg », et donc de son potentiel d'attractivité, c'est ce qui est à l'objet ce soir. Mais, nous aurons l'occasion de parler des autres sujets qui ne sont pas oubliés. Je pense que c'est important de le dire.

Maintenant, je vais laisser la parole aux représentants de l'Agence d'Urbanisme qui vont nous faire cette présentation et qui pourront, je pense, éventuellement répondre à des questions. Merci. Je vous laisse la parole.

Madame Juliette LEMPEREUR

Bonsoir, Juliette LEMPEREUR, je suis accompagnée, ce soir, de Anne-Sophie BOZEC. Nous sommes toutes les deux chargées d'études à l'Agence d'Urbanisme de la Région de Saint-Nazaire. La durée de présentation prévue est de 45 minutes. Nous gardons, bien sûr, un quart d'heure pour les questions.

Donc, sans plus tarder, je vais démarrer. Juste pour vous le rappeler, ce projet de plan guide n'est pas finalisé. Nous vous le présentons, aujourd'hui, pour que vous puissiez nous poser vos questions et nous faire part de demandes de modifications. Il sera voté au Conseil Municipal du 7 décembre.

Rapidement, nous allons vous présenter, qu'est-ce qu'un plan guide ? Nous allons vous rappeler, comment il a été conçu ? En revenant sur les différentes étapes de cette mission. Nous vous reparlerons des grandes lignes du diagnostic, puisque c'est sur ce diagnostic que repose la stratégie du plan guide. Donc, nous vous raconterons cette stratégie, avant de vous présenter le plan d'action et les principales actions qui figurent dans ce plan guide, pour finir par un sujet important des échanges avec le Département, le périmètre d'application de ce plan guide.

Donc, qu'est-ce qu'un plan guide ? Très rapidement, pour vous rappeler le contexte de cette mission, c'est un dispositif, une mission qui est cofinancée par le Département, et leur objectif, c'est de visualiser une stratégie permettant de revitaliser le centre-bourg de Donges. C'est pour cela, qu'aujourd'hui, nous nous attardons plus particulièrement sur le centre-bourg.

Donc, cette mission a pu avoir lieu sur d'autres communes du Département. Comme vous le voyez, cela fait aussi écho à une stratégie à l'échelle nationale. Vous bénéficiez d'un dispositif qui a aussi lieu dans d'autres communes près de chez vous.

De manière générale, qu'est-ce qu'un plan guide ? L'idée, c'est d'établir une feuille de route pour permettre de voir quel est le projet communal, à l'horizon du mandat et au-delà. Cela fixe les orientations stratégiques de l'aménagement. Puis, au-delà de cette stratégie, il y a ensuite, un plan d'action, qui vient détailler très précisément comment cette stratégie va être mise en œuvre, au travers d'actions à court terme, à moyen terme et à long terme.

Le plan guide permet d'aborder plusieurs sujets. Il est transversal. Nous allons parler aussi bien de la mobilité, de l'habitat, de l'identité de la Commune, de l'architecture, du paysage, mais il est aussi multi scalaire. C'est une réflexion, même si nous nous attardons sur l'attractivité du centre-bourg, l'analyse du diagnostic s'est réalisée à l'échelle de la CARENE, de la Commune, pour enfin se resserrer sur l'attractivité du cœur de bourg.

Comment ce plan guide a-t-il été conçu ? Il y a eu un certain nombre de temps forts, notamment celui du 9 mars, où nous avons pu rencontrer les associations de Donges. Nous avons pu aussi échanger sur site, avec les élus du Conseil Municipal, le 1er juin. Nous avons aussi fait une première rencontre avec des partenaires, dont le Département, la CARENE, l'Etablissement Public Foncier et le Parc Naturel Régional, début septembre, où nous avons aussi présenté une première version du plan guide

L'idée, c'était de pouvoir lui donner davantage de corps, en abordant, d'ors et déjà, avec eux, les modalités de financement des différentes actions. Et puis, il y a aussi une réunion qui est prévue samedi, où ce plan guide sera présenté en réunion publique. L'idée, c'est aussi d'impliquer les habitants.

Donc, où en sommes-nous, aujourd'hui ? Comme je le disais, tout à l'heure, c'est une version qui n'est pas complètement finalisée. Elle peut encore être modifiée. Mais, l'écriture est déjà bien en cours, puisque nous avons déjà pu interroger les partenaires sur les modalités de subvention qui pourraient être accordées aux différentes actions.

La prochaine étape, c'est la validation de ce plan guide en Conseil Municipal, le 7 décembre, nous l'espérons. L'étape suivante est de déposer ce plan guide auprès du Département. C'est le Département, ensuite, qui va l'examiner, pour un passage en commission, au mois de mars. Et, une fois qu'il sera validé auprès du Département, l'idée de ce plan guide, c'est de pouvoir faciliter l'obtention de subventions pour sa mise en œuvre.

Juste une petite « slide », pour dire que, ce n'est pas parce que la commission se déroule en mars, que tout doit attendre le mois de mars. C'est ce qui est aussi intéressant avec ce dispositif, c'est qu'il est pris en compte, avant le plan guide, les communes avaient déjà des projets et, après le plan guide, les projets pourront être encore modifiés.

Là, nous continuons d'avancer. Si nous prenons l'exemple du projet de requalification de la place Armand Morvan, la mission d'étude de maîtrise d'œuvre vient d'être lancée en octobre, et donc, la phase d'étude va démarrer. Et, nous pouvons demander une autorisation de démarrage anticipé auprès du Département. Donc, nous n'avons pas besoin d'attendre la validation en commission, pour pouvoir garantir l'obtention de financement.

Il y donc une stratégie, un plan d'actions et dans ce plan d'actions, il y a des actions à court terme qui vont être très détaillées, où nous allons pouvoir dire, très précisément, quelle est l'action qui est mise en œuvre, quel est son budget, quels sont les financements que l'on demande.

Mais, il y a des actions qui, bien sûr, sont moins détaillées puisque l'on est sur des actions à moyen terme et à long terme. Donc, à moyen terme : le prochain mandat, et à long terme : au-delà du mandat 2030, voire au-delà de 2032. Et donc, bien sûr, ces actions-là, sont moins détaillées, puisque des études sont encore en cours et puis, du coup, ce sont encore des actions qui demandent à être détaillées par des études, notamment.

Une fois que le plan guide sera passé en commission, il y aura toujours un travail d'aller-retour avec le Département, pour venir préciser les orientations qui sont données petit à petit.

Très concrètement, quelle forme prend ce plan guide ? Plusieurs documents vont vous être remis fin décembre. Un livret qui porte sur le diagnostic qui a été élaboré pour construire cette stratégie de plan guide, un document qui s'appelle le plan d'actions qui reprend l'inventaire de l'ensemble des actions qui sont dans le plan guide, et puis ce que l'on appelle les « fiches actions ».

Donc là, nous sommes sur un document modifiable, qui vient préciser la demande de subvention et quelles sont les modalités de mise en œuvre de ces actions, et donc, comme nous le disions tout à l'heure, c'est un document qui vit, qui va être précisé au fur et à mesure.

Madame Anne-Sophie BOZEC

Maintenant, je vais vous présenter rapidement quelques éléments de diagnostic et les ambitions qui en découlent pour le territoire, même si, c'est vrai que vous connaissez la Commune, c'est important de se redonner les principaux éléments, pour voir d'où l'on part, et à partir de ce constat, voir quel cap l'on se fixe sur le territoire. Parce que, finalement, si l'on veut avoir une bonne réponse, il faut poser des bonnes questions. Donc, l'idée, c'est vraiment d'exposer ces éléments-là.

Nous allons vous présenter une synthèse rapide de ces éléments-là. Nous avons synthétisé ce diagnostic, à partir de quatre grandes thématiques. Tout ce qui relève de la **sociologie**, c'est plutôt les habitants, le logement, le peuplement sur le territoire, tout ce qui va être **activité**, activité économique, emploi, tout ce qui va relever aussi de **l'image** de la Commune, que ce soit l'identité, mais aussi le paysage, l'environnement et une quatrième thématique, sur ce que nous avons appelé plutôt **l'ergonomie**, c'est-à-dire les usages qu'il peut y avoir sur le territoire, l'accessibilité, la lisibilité dans les espaces, la qualité des espaces publics.

Si nous faisons figurer cette cible, c'est aussi pour se dire, d'où l'on part, c'est-à-dire que « un », on considère que l'on est plutôt sur des points faibles sur le territoire, « cinq », ce sont vraiment des points forts et l'idée, c'est de se dire que, par rapport à l'ambition, au regard d'où l'on se situe à l'instant « T », eh bien, quelle est l'ambition que l'on porte et pourquoi ?

Si je présente rapidement ces éléments-là, sur le premier aspect, vous le savez, car cela a été rappelé par Monsieur le Maire au départ, il y a une particularité sur votre territoire. C'est vrai, qu'il y a la moitié de la population qui vit dans le bourg, et l'autre moitié qui vit à la campagne. Vous êtes une population, sur le territoire, qui va être jeune et familiale. Il y a plus d'un quart des ménages sur le territoire qui est une famille avec enfants, donc c'est une caractéristique importante. Une population qui est jeune aussi, car il y a beaucoup d'enfants sur le territoire.

Une caractéristique aussi, assez forte, de votre Commune, c'est que vous avez gagné quasiment 2 000 habitants en 20 ans. C'est une Commune très attractive et qui est « boostée », finalement, par l'arrivée d'habitants sur le territoire. Un chiffre aussi qui est important, c'est que pour accueillir ces habitants, il y a environ 70 logements qui sont produits sur le territoire, chaque année, et la majorité, 70 % est produit dans le bourg.

Vous avez un marché qui est porteur, avec des prix attractifs par rapport aux territoires voisins, notamment sur le marché des maisons et vous avez un marché qui va être diversifié. Vous avez, sur le territoire, des formes d'habitat à la campagne, des possibilités de construire dans des dents creuses, mais aussi dans le centre-bourg, des logements collectifs, des logements sociaux. Donc, une diversité d'offres sur le territoire. Donc, c'est pour cela que, finalement, au niveau de la cible, vous êtes assez « haut ».

Mais, le constat qui a été partagé, c'est de se dire que l'évolution, aujourd'hui, n'est peut-être pas autant maîtrisée que souhaitée. C'est-à-dire, qu'effectivement, vous êtes attractifs. Néanmoins, demain, l'idée c'est de rester à « quatre » sur la cible et de mieux maîtriser les choses, pour finalement aussi, mieux maîtriser les opportunités foncières, voir comment faire peut-être plus de qualité dans certaines opérations dans le centre-bourg et puis, maîtriser aussi l'accueil de population pour être en phase avec les capacités sur les équipements et de faire, de cette chance de l'attractivité, un levier pour venir maîtriser cet accueil.

L'autre pilier, c'était sur les activités. C'est vrai que, nous pouvons le voir un peu sur la cartographie, vous avez beaucoup d'équipements sur le territoire, mais, de par la position du bourg, qui va être excentré, vous êtes plutôt une centralité de proximité. Si nous comparons à une commune de taille un peu équivalente, comme Montoir-de-Bretagne, où c'est une commune très passante, une commune beaucoup plus resserrée.

Ce que nous avons pu voir, lors des ateliers, c'est que les gens viennent dans le centre bourg de Donges, parce qu'ils ont quelque chose à y faire et nous sommes finalement sur un bourg à l'échelle de la Commune, et du coup, vous avez une offre d'équipements et de services qui va être structurante, mais elle est vieillissante. Et, nous pouvons voir apparaître certains besoins nouveaux sur des équipements sportifs par exemple.

Donc, là-aussi, comme pour l'habitat, sur la cible, vous êtes assez « haut ». Du coup, l'idée, c'est de maintenir cette offre, de la compléter, et puis, de voir comment toute cette offre d'équipements peut aussi participer au « vivre ensemble » sur la Commune. Donc, là encore, c'est de venir maintenir le niveau existant sur le territoire.

Un autre point qui a été travaillé, c'était l'image de la Commune, puisque, c'était plutôt un point faible qui a pu nous être évoqué, et ce qui nous a été dit, c'est que, finalement, la Commune est marquée par la présence des industries. Quand on parle de Donges, on parle surtout de la raffinerie, ce qui peut être vu négativement.

Par ailleurs, c'est cela aussi qui fait que la Commune va être attractive, avec son marché immobilier, mais aussi le bassin d'emplois, puisqu'elle offre de nombreux emplois et finalement, cette industrie masque un peu toutes les autres potentialités de la Commune.

Comme nous pouvons le voir aussi, il y a, certes la zone industrielle, mais il y a aussi tout l'ensemble des marais qui sont vraiment à proximité du territoire. Il y a également la Loire. Donc, c'est de se dire aussi comment on peut révéler cette pluralité de Donges qui se situe finalement entre marais, Loire, industriels, et puis aussi, le patrimoine.

Il y a le patrimoine naturel, mais il faut penser aussi au patrimoine bâti, qui est aussi important sur le territoire. Donc là, c'est l'axe où il y a le plus d'envie de monter au niveau de la cible et vraiment de travailler sur « Comment on valorise les atouts du territoire, des atouts qui sont déjà présents ? ».

Enfin, le dernier axe qui traite plus des espaces publics et des mobilités. Là aussi, sur le territoire, comme vous avez un bourg qui est hérité de l'histoire contemporaine et de la reconstruction, vous avez déjà des espaces publics qui sont assez généreux, des voies assez larges, ce qui permet, par exemple, de faciliter des reprofilages de voies ou de retravailler les déplacements, un peu différemment, et de reconcevoir. Donc, finalement, c'est aussi une chance sur le territoire.

Il y a aussi des projets en cours sur les mobilités douces pour faciliter ces mobilités sur le territoire. Du coup, c'est de se dire : « Comment vient-on au niveau du centre-bourg ? ». Il faut vraiment valoriser cette qualité de vie, au travers d'une amélioration du confort pour les piétons, pour les cyclistes, et puis, comment on se sert aussi de ces espaces publics, qui vont être généreux, pour y amener davantage de végétalisation sur le territoire. Il y a déjà des choses en cours sur les mobilités, mais c'est de voir comment continuer à impulser dans ce sens-là.

En synthèse, finalement, voilà les grands éléments d'ambition. Ce qui a permis en fait aussi de dégager trois grands axes stratégiques qui vont être détaillés et qui vont constituer aussi le socle du plan guide qui sont reliés. Puisque l'idée, c'est de venir relier, justement, tous les espaces de vie pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture. C'est de venir conforter sur les thématiques, notamment des activités et de l'habitat, conforter finalement pour travailler sur une Ville, une Ville équipée, et faire en sorte qu'elle soit davantage accueillante.

Et puis, le dernier item sur la valorisation et comment on valorise toutes les singularités de la Commune, pour contribuer aussi à impulser un changement d'image sur le territoire.

Madame Juliette LEMPEREUR

Donc, la présentation du plan guide en tant que tel. Comment avons-nous construit la stratégie ? Nous avons d'abord fait, sur la base de ce diagnostic, un inventaire de l'ensemble des qualités qui se trouvaient autour de ce cœur de bourg, mais aussi un inventaire de l'ensemble de ses potentiels. Donc, potentiel gisement foncier, mais aussi tout ce qui est restructuration potentielle d'équipement ou projet en cours, dynamique en cours, pour les intégrer à la stratégie. La stratégie repose sur trois axes : **conforter, valoriser, relier.**

Conforter, cela s'appuie sur deux sujets forts. Ce sont l'habitat et l'équipement. Ce sont déjà ces deux thèmes qui assurent la dynamique de la Commune aujourd'hui, comme tu le disais en diagnostic. Nous sommes sur une Commune particulièrement attractive. Mais, il y a une volonté de changement, de mieux maîtriser cette croissance. Donc, comment conforte-t-on, à la fois cette croissance ? Puisque nous en avons besoin, c'est aussi ce qui fait le dynamisme de la Commune, mais comment allons-nous aussi mieux la maîtriser ?

Donc, sur le plan guide, il y a une stratégie habitat qui porte sur cette agglomération principale, cette agglomération principale se découpe en trois secteurs. Il y a le secteur vraiment du cœur de bourg, il y a ensuite, ce que l'on a appelé le secteur pavillonnaire, et ensuite, au « nord » du bourg, le secteur des grands gisements fonciers.

Donc, plus précisément, sur le secteur du cœur de bourg, sur le sujet de l'habitat, l'enjeu, cela va être l'attractivité parce que l'on est sur un bâti qui est plus vieillissant, qui date de la reconstruction. Aujourd'hui, on parle beaucoup de performance thermique, il y a un véritable enjeu sur ce patrimoine-là.

Donc, demain, cela va être, comment on fait en sorte de garder l'attractivité sur ce secteur-là du cœur de bourg et comment on le rend attractif ? Parce que, on est aussi sur des opérations de renouvellement urbain, ce sont des gisements fonciers qui sont plus petits. Sur ce secteur-là, il y aura moins d'investisseurs puisque ce sont des opérations plus complexes, plus longues, plus coûteuses. Donc, nous savons que sur ce secteur du cœur de bourg, il va falloir qu'il y ait une action plus forte, publique, un accompagnement plus fort. Donc, ce sera le cas.

Il y a déjà l'Etablissement Public Foncier qui travaille sur des gisements fonciers du cœur de bourg. Il y a aussi la Commune qui est engagée par l'achat de locaux, avec notamment le 17 rue Vice-Amiral Halgan. Donc cela illustre un peu cet enjeu d'accompagner les projets sur ce secteur du cœur de bourg pour être sûr de son attractivité, puisqu'un centre bourg qui est habité sera forcément aussi un centre bourg qui sera plus attractif, puisque sa fréquentation repose aussi sur les habitants qui habitent ce secteur.

Ensuite, il y a un secteur que nous avons appelé le « secteur pavillonnaire ». Une analyse des données nous a permis de voir que sur ce secteur-là, de petits pavillons, la population est plutôt vieillissante. Donc, c'est un secteur qui est particulièrement intéressant, parce qu'il est très proche du centre bourg. Il est assez qualitatif aussi, en terme de « nature en ville », puisque se sont de grandes parcelles, avec des grands jardins.

Là, c'est un secteur, par contre, qui est plus attractif pour tout ce qui est investisseur où nous voyons qu'à plusieurs endroits, il y a déjà des promoteurs qui ont acheté plusieurs parcelles, pour développer des projets. Et donc ici, l'enjeu pour la collectivité, c'est de chercher à maîtriser justement, à mieux encadrer les opérations qui vont se développer sur ce secteur-là, qui est déjà attractif.

Enfin, le dernier secteur, donc plutôt au « nord » de l'agglomération principale. Ce qui est remarquable, sur le sujet de l'habitat, c'est que nous disposons de deux très grands gisements fonciers, qui sont, aujourd'hui, à la période du ZAN, des perles rares et donc là, sur ces gisements fonciers, il y a un enjeu vraiment de « phaser ». C'est-à-dire, de faire en sorte que, les futures opérations d'habitat qui vont avoir lieu sur ces secteurs ne viennent pas concurrencer d'autres opérations, notamment en centre bourg où nous avons cet enjeu d'attractivité.

Donc, sur ce thème de **conforter**, il y a l'enjeu de l'habitat, et puis à Donges, l'habitat est très lié avec le sujet des équipements, puisque la Commune désire continuer à bien accueillir la population, et donc, il y a cet enjeu de garder ce même niveau d'accueil qu'il y a actuellement. Ces équipements sont vraiment une qualité pour la Commune, aujourd'hui. Donc, l'enjeu de maîtriser l'habitat, c'est pour, aussi, que les équipements suivent et que l'on soit sur une dynamique commune.

Valoriser, cela répond vraiment au point du diagnostic que tu as souligné, Anne- Sophie, sur l'enjeu de changer d'image ou, en tout cas, enrichir l'image existante qui existe sur Donges. Donc, c'est l'idée de venir souligner les singularités de la Commune. Il y aura beaucoup d'actions sur le volet « nature en ville ». Il y a aussi le sujet de valoriser le patrimoine urbain et bâti du centre-bourg et puis, d'intensifier des polarités d'équipement qui sont déjà existantes.

Nous parlons de la polarité d'équipements sportifs, de la polarité d'équipements scolaires et puis sur le centre bourg, nous avons aussi une polarité d'équipements culturels qu'il convient de revaloriser.

Et enfin, le dernier axe, **relier**. Il y a une volonté importante à Donges, de venir sécuriser et conforter tout ce qui est cheminement piéton et cycle, puisqu'aujourd'hui, la prépondérance est vraiment donnée à la voiture.

Donc, lorsque l'on dit **relier**, c'est bien sûr travailler sur des itinéraires sécurisés, et confortables, pour pouvoir relier le centre bourg, mais c'est aussi travailler sur les lieux de destination, les grands espaces publics. C'est aussi, comment ces espaces publics, ces lieux de destination sont-ils accueillants pour le piéton et la voiture ?

Madame Anne-Sophie BOZEC

Du coup, pour mettre en œuvre tous ces éléments de récit, cette stratégie, derrière, il y a une mise en opérationnalité à travers, ce que nous disions, tout à l'heure, ces fiches actions, ce qui permet de fixer cette stratégie à différentes échelles.

C'est vrai que les fiches actions, c'est vraiment la feuille de route que porte le territoire, comme le disait Juliette, tout à l'heure à court, moyen et long terme, parce que c'est important d'avoir cette vision à long terme pour voir comment, petit à petit, nous pouvons mettre toutes les briques en place.

Sur la Commune, les fiches actions sont organisées de deux manières. Nous allons avoir des fiches actions qui vont être vraiment organisées par stratégie thématique, ce qui est le cas par exemple sur l'habitat, dont Juliette vous a présenté un certain nombre d'éléments.

Nous allons avoir la stratégie globale de l'habitat, avec les différents secteurs, qui va décliner les différentes opérations qui vont être faites. Il y a un focus spécifique qui est fait sur les opérations de logements sociaux. C'est aussi une manière de mettre en valeur le travail de la Commune sur ce sujet-là. Et puis, c'est une attente forte aussi des services du Département qui saluent cette démarche. C'était l'idée de recenser l'ensemble des opérations qui pouvaient avoir lieu sur ce sujet.

Nous avons une fiche, et nous reviendrons sur certains éléments tout à l'heure avec Juliette, sur « Donges Ville Verte », comment participer à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants par la nature et la végétalisation.

Des fiches aussi thématiques sur les mobilités, parce que nous sommes sur des thématiques très transversales. Et puis, des fiches sur tout ce qui est rénovation énergétique et thermique de l'ensemble des bâtiments. Là, nous avons vraiment des fiches actions qui, comme elles sont transversales, regroupent beaucoup de secteurs du territoire, qui vont balayer l'ensemble des sujets, et ensuite, nous avons un certain nombre de fiches actions, que nous allons vous présenter, tout à l'heure, qui sont des fiches actions qui sont vraiment plus sectorisées sur un certain nombre de secteurs.

Par exemple, sur le cœur de bourg, ce que nous pouvons voir, c'est la requalification de l'espace Armand Morvan, donc, comme le disait Juliette, ce sont des choses qui sont déjà en cours. Le site de l'ancien Carrefour, qu'est-ce que l'on fait de ce site et quelles mutations vont être possibles. En parallèle, nous avons une fiche action qui parle également de la médiathèque. Il va y avoir une fiche action qui va parler de tout ce qui est patrimoine sur le territoire, et justement, comment protéger, valoriser le patrimoine, en lien aussi avec l'inscription de l'église.

Et puis, sur ce secteur aussi cœur de bourg, il y a une fiche action particulière sur le secteur de la rue Louis Pasteur. Donc, nous allons regrouper un certain nombre de fiches. Chaque fiche finalement est détaillée sur les différentes actions et à travers les fiches tout n'est pas figé, puisque par exemple sur le secteur de l'ancien Carrefour, cela ouvre aujourd'hui des champs du possible, mais cela donne aussi à voir sur des secteurs la feuille de route et de se dire quelles actions nous devons mener pour arriver à définir précisément le projet. Mais, c'est bien de cadencer et de donner un peu une marche à suivre pour arriver sur les projets.

Nous avons aussi un autre secteur, plus au niveau du secteur des équipements et d'entrée de bourg, donc le secteur de la rue du Stade, qui va parler de différentes choses, notamment de traversées, de sécurisation, de comment nous faisons aussi de l'entrée de Ville, un véritable boulevard urbain et comment nous connectons les espaces d'équipements et les espaces de parcs.

Puis, nous avons un autre secteur situé sur la Commune, qui va de l'école aux marais, où là aussi, nous avons un certain nombre de fiches actions sur ces sujets-là, sur des sujets de repositionnement d'équipements publics, de végétalisation, également d'équipements. Donc, voilà, la manière dont est rédigé l'ensemble de ces fiches.

Donc, par rapport à ce que nous disions, tout à l'heure, sur la fiche « stratégie habitat », que nous a présentée, Juliette, comment maîtriser le développement de la Commune, quelles études, vers quel porteur de projet aller.

Sur les opérations de logements sociaux, comme je le disais, cela vient souligner la mobilisation de la Commune pour qu'elle reste aussi accueillante pour tous. La fiche « nature en ville », cela participe au changement d'image de la Commune. Sur les mobilités douces, nous sommes sur : comment nous venons traduire le plan vélo. Et puis, sur la rénovation thermique, c'est de se dire : comment nous allons travailler sur l'ensemble des bâtiments et des espaces publics ?

Madame Juliette LEMPEREUR

Sur la stratégie habitat, je vous ai déjà présenté les grandes lignes, avec les trois secteurs. Nous aurons l'occasion d'y revenir, si vous avez des questions plus spécifiques sur ce sujet-là.

Je prends un peu plus de temps pour vous parler de cette fiche action « Donges, Nature en Ville ». Cette fiche action a été inspirée de votre stratégie « Donges, Ville Verte ». Cette stratégie de « Donges Ville Verte », elle irrigue l'ensemble du plan guide et donc, nous avons un volet qui a été plus détaillé dans ce plan guide, c'est le sujet de la « nature en ville », puisque, lorsque nous avons échangé ensemble, notamment, je me rappelle sur la place Armand Morvan, un des premiers adjectifs qui venait pour qualifier le centre bourg, c'était de parler d'une atmosphère très minérale et c'était perçu, vraiment, comme un défaut. Donc, il y avait vraiment ce souhait d'amener de la nature en ville et donc là il y a une stratégie qui est écrite sur l'ensemble de l'agglomération principale, pour amener de la nature en ville.

Donc, il y a trois orientations principales pour amener de la nature en Ville, dans cette agglomération principale.

Le premier, c'est de faciliter l'accès aux espaces existants, parce qu'en fait, il y a déjà beaucoup d'espaces verts existants, mais ils sont parfois peu accessibles ou pas très visibles. Donc deux exemples, par exemple, autour de la rue du Stade, au niveau du stade, il y a des espaces verts très généreux, mais cet axe est très passant, très routier, on a du mal à y aller et ce n'est donc pas un espace très fréquenté. Ou, encore, un autre exemple, le parc de l'Ormois, qui a un espace très généreux, mais, dont on ne visualise pas très bien les entrées et qui n'est pas forcément sur les parcours du quotidien, et qui est donc assez peu fréquenté. Donc, c'était le premier aspect, faciliter les accès et la lisibilité de ce qui existe déjà.

Le deuxième axe fort, c'est renforcer les usages. Nous voyons qu'il y a beaucoup d'espaces verts qui sont en accompagnement d'équipements sportifs. Je parlais tout à l'heure de la rue du Stade, mais c'est la même chose aussi pour les espaces verts autour de la salle des Guifettes ou de la halle des sports. Donc, on se disait qu'il était intéressant de travailler sur la dimension sportive et de plein air de ces espaces naturels, pour amener à ce qu'ils soient aussi davantage fréquentés.

Ensuite, dernier point fort, ce serait d'amener de la nature en Ville, par la requalification paysagère du stationnement. Il y a beaucoup d'espaces de stationnements à Donges et c'est une nécessité, du fait que, notamment, le centre bourg est particulièrement excentré, donc l'usage de la voiture est souvent nécessaire pour se rendre en centre bourg, mais, même s'il faut, bien sûr, conserver du stationnement, ces espaces peuvent être davantage paysagés, davantage désimperméabilisés, et donc cela, ça contribue aussi à amener de la nature en Ville.

Donc, nous avons ces trois orientations principales, pour amener de la nature en Ville. Après, il y a la question de : comment on mène à bien ces actions clés ? Il y a le souhait de développer des initiatives citoyennes et de chercher aussi à sensibiliser les habitants sur ces sujets-là et il y a aussi le souhait de venir travailler sur le cahier des charges du « label ville et village fleuris » sur lequel la Commune est déjà engagée.

Sur la stratégie des mobilités douces, il y a un plan vélo qui a été travaillé avec la CARENE, à l'échelle intercommunale, ce qui permet d'avoir une stratégie de déploiement des pistes cyclables à l'échelle intercommunale.

Aujourd'hui, l'accent a été plus mis, dans le plan guide, sur la nécessité de relier ce plan vélo avec l'aménagement du cœur de bourg et donc là, la mission de maîtrise d'œuvre qui vient d'être lancée en octobre, permettra de venir préciser comment, sur la place Armand Morvan et les rues adjacentes, on vient « s'accrocher » à ce plan vélo et créer un lien continu pour pousser les habitants à se rendre en centre bourg par le vélo. Il y a un maillage de réseau cyclable qui est prévu dans cette stratégie.

Bien sûr, il y a une question aussi de phasage et donc tout ne pourra pas être réalisé rapidement à court terme. Il y a plusieurs axes qui sont aujourd'hui identifiés à court et à moyen terme : la rue de Gramont, la promenade des Ecottais, la rue Léo Lagrange qui longe la salle des Guifettes et la dernière rue, c'est la rue du Colonel Boucher. Donc, ce serait les axes sur lesquels il y aurait une intervention la plus rapide.

Nous quittons les fiches actions thématiques, pour arriver sur les fiches actions qui portent sur un seul secteur. Là, nous sommes sur le secteur du centre bourg, c'est le secteur qui concentre le plus d'interventions, puisque l'enjeu, c'est bien de venir redynamiser le centre-bourg.

Je vais vous parler plus précisément des trois premières fiches actions, un mot sur les suivantes, et puis, nous pourrions s'y attarder si vous avez des questions à ce sujet-là. Pour information, là, j'y passe moins de temps, mais il existe une fiche actions dédiée à l'église Saint-Martin et au sujet de son inscription au titre des Monuments Historiques. L'objet de cette fiche actions, c'est d'une part, de parler du besoin de rénover le bâti, et puis, il y a aussi une stratégie qui est écrite sur : comment on va accompagner l'inscription de cette église au titre des Monuments Historiques ?

Comment on va profiter de cette dynamique pour améliorer la qualité du cadre de vie, puisque nous allons parler tout à l'heure de la requalification des espaces publics. Mais se pose aussi la question du ravalement de façade éventuelle des habitations qui bordent cette place, la question des devantures commerciales, donc : comment on profite de cette dynamique pour aller plus loin et améliorer globalement le cadre de vie sur la place Armand Morvan ?

Il y a une fiche action qui est aussi dédiée au commerce, puisque c'est un point essentiel pour dynamiser le centre bourg. Il nous faut des commerces qui soient, tout d'abord, présents, puis attractifs. Pour cela, la Commune se fait accompagner de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Nazaire. Il y a une étude qui est en cours, qui va être rendue fin novembre, sur laquelle nous nous appuyerons pour finaliser cette fiche actions.

Il y a une dernière fiche actions qui porte sur la rue Pasteur. La rue Pasteur fait l'objet d'une étude de maîtrise d'œuvre qui a été portée par la CARENE et donc, sur cette rue Pasteur, le projet c'est, à long terme, d'envisager la requalification de cette rue à travers des projets de logements sociaux, mais aussi le développement d'un village artisanal.

Je reviens, plus précisément, sur la première fiche actions qui est vraiment le projet fort du mandat et donc l'étude plan guide a permis de contribuer à la définition de ce projet et puis à son lancement.

Il y a deux périmètres. Un premier périmètre, qui est plus resserré, qui est appelé le périmètre d'intervention prioritaire. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée et dont l'objectif principal est de réaliser des travaux avant la fin du mandat sur cette place.

Vous voyez que le périmètre est un peu plus large, il englobe aussi les rues adjacentes. Nous avons demandé à ce bureau d'études, de travailler aussi sur l'aménagement des rues adjacentes, puisque, nous l'avons vu tout à l'heure, un des enjeux de ces espaces publics, c'est d'être pratiqués par le vélo et les piétons en toute sécurité. Donc, il faut qu'il y ait une logique d'ensemble dans ces aménagements.

L'aménagement des rues adjacentes n'est pas prévu pour tout de suite, mais l'idée, c'est de profiter d'avoir une équipe de maîtrise d'œuvre sur place, qui va travailler sur la place Armand Morvan, pour qu'elle prolonge sa réflexion sur ces rues adjacentes et qu'elle nous donne un chiffrage, pour qu'ensuite, la collectivité puisse décider si elle souhaite s'engager sur des travaux sur ces rues adjacentes, et puis, dans quelle temporalité ? avec quels moyens ?

Une autre fiche actions qui est importante. Nous allons revenir plusieurs fois sur des projets d'équipements publics. Là, c'est un projet qui est vu pour le mandat suivant. Comme nous l'avons dit, il y a des enjeux forts sur les équipements à Donges. Les équipements sont nombreux, l'offre est riche, mais ils sont vieillissants. Il y a des réflexions qui sont aujourd'hui en cours sur : quel équipement pourrait-on consolider sur le prochain mandat ?

Donc, il y a plusieurs projets à l'étude, notamment un projet de médiathèque qui pourrait trouver sa place sur ce site dit « de l'ancien Carrefour ». Donc là, nous venons étudier plus précisément, dans quelle mesure, s'il y avait un projet de médiathèque qui était voté, celui-ci pourrait s'implanter sur le site dit : « de l'ancien Carrefour ».

Pour rappel, ce site est en cœur de bourg, donc c'est particulièrement intéressant, puisque très proche du centre bourg, mais il est soumis, du coup, au PPRT, et donc il y a toute une réglementation assez forte qui limite le nombre de personnes qui peuvent être accueillies sur un équipement public qui se trouverait à cet endroit-là.

Par contre, il est intéressant que cela puisse être une médiathèque, du fait que l'on ait l'équipement Renaissance qui est accolé. La médiathèque serait perçue comme une extension de l'espace Renaissance existant et nous pourrions déroger un certain nombre de règles du PPRT et accueillir un public plus important, puisqu'il s'agirait d'une extension. C'est un projet à l'étude parmi d'autres.

Comme je le disais, il y a d'autres projets d'équipements qui sont à l'étude, et si jamais, le projet de nouvelle médiathèque n'était pas retenu, il est prévu une fiche actions pour que la médiathèque actuelle puisse être rénovée, puisqu'elle a besoin d'être confortée, s'il n'y a pas de nouvel établissement, il y a un budget qui est arrêté pour permettre de lancer une étude pour pouvoir renouveler son mobilier et pour pouvoir réaliser un certain nombre de travaux.

Je passe à un autre secteur, le secteur dit : « de l'entrée du centre bourg ». C'est le secteur qui se trouve autour de la rue du Stade. La vision à long terme sur ce secteur, comme nous le disions tout à l'heure, il semble important de travailler sur l'image de la Commune et de valoriser son potentiel, et notamment son paysage. Aujourd'hui, nous trouvons que c'est un secteur qui est peu valorisé alors que nous le trouvons particulièrement intéressant.

Il est intéressant parce qu'il a des belles vues sur les marais. Il est intéressant parce qu'il y a de nombreux équipements sportifs très divers, mais concentrés au même endroit et ce secteur reste très proche du centre bourg. Donc, à long terme, nous trouvons qu'il pourrait être intéressant de mener plusieurs actions sur ce même secteur, pour donner à voir tout ce potentiel.

Là, nous proposons quatre fiches actions. Une première fiche actions qui porte très concrètement sur la rue du Stade. Aujourd'hui, c'est une rue très circulée et qui a une image très routière. Nous nous disons que, à long terme, cela pourrait devenir un véritable boulevard paysager, planté et apaisé. Donc, cela, c'est une vision à long terme et quand nous avons une vision à long terme, cela n'empêche pas, d'ors et déjà, de réaliser des choses à court et moyen terme et donc, à court terme, il est prévu, dans un premier temps, de sécuriser la traversée sur cette route.

La deuxième fiche actions sur ce secteur, ce serait la requalification de la rue de Gramont, pour la rendre cyclable et plus agréable, aussi, pour les piétons. C'est un axe structurant qui permet de desservir le centre bourg. Cela contribuerait à souligner la qualité du cadre de vie à Donges.

Il y a une autre fiche actions que nous avons appelée : « le parc d'entrée de Ville » qui porte plus spécifiquement sur les équipements sportifs. Aujourd'hui, nous avons une impression un peu de juxtaposition des équipements. Nous avons un stade, à côté d'un pas de tir à l'arc, à côté d'une aire de jeux, l'idée, ce serait de travailler sur le cadre paysager, pour montrer qu'il y a un ensemble et que nous puissions valoriser l'ensemble de ces équipements et travailler sur leurs accès, pour avoir la sensation vraiment de déambuler dans un parc.

Ensuite, dernière fiche actions sur ce secteur, c'est de travailler sur un sentier de tour de bourg. Aujourd'hui, il y a plusieurs sentiers pédestres qui existent autour de Donges et l'idée, ce serait de venir compléter les sentiers existants, pour avoir un sentier pédestre qui fasse vraiment tout le tour de l'agglomération principale.

Le dernier secteur « de l'école aux marais », la vision au long terme sur ce secteur, c'est que nous avons des équipements scolaires très nombreux en bordure de marais, donc c'est vraiment un cadre particulièrement qualitatif. Quand on dit d'amener de la nature en ville à Donges, eh bien, la nature est déjà là, et pourtant, nous avons du mal à la ressentir. Donc, vraiment, l'idée, c'est de travailler sur cet espace de lisière pour faire rentrer cette nature dans la Commune de Donges. Pour arriver à cette vision à long terme, il y a deux fiches actions clés.

Tout d'abord, travailler sur un parc autour de la salle des Guifettes. La salle des Guifettes est existante et nous avons déjà de nombreux espaces verts autour. C'est pareil : comment travailler sur un parc global qui valorise l'offre présente en équipements sportifs et qui viennent accompagner la dynamique de ces équipements ? Ce sont déjà des lieux très fréquentés, et donc, ce serait l'occasion de valoriser et de montrer toute la nature qui est présente autour de Donges.

Il y a aussi une deuxième fiche actions sur ce secteur, qui porte sur la halle des sports. Je vous disais tout à l'heure qu'il y avait, sur le futur mandat, le projet de réaliser un équipement sportif. Une autre hypothèse de projet, c'est de venir créer une extension à la halle des sports. Cette extension de la halle des sports permettrait d'accueillir une salle qui serait dédiée au dojo et à la pratique de la gymnastique.

Il y a donc, pour le moment, plusieurs hypothèses qui sont travaillées pour savoir où pourrait se situer cette extension. Il y a plusieurs critères qui entrent en jeu. D'une part, la programmation de cet équipement, combien de mètres carrés sont nécessaires pour la pratique du dojo et de la gymnastique ? Nous avons aussi un certain nombre de réglementations assez contraignantes sur le secteur ?

Sur le volet inondabilité. Donc, aujourd'hui, ce secteur est soumis à l'AZI de Brière et de Loire Estuaire. Nous sommes en train d'étudier ce point, avec la CARENE et les services de l'État, car nous savons que cette réglementation pourrait évoluer et être davantage favorable à l'accueil de l'extension, d'un équipement sur ce site.

Dans tous les cas, si nous souhaitons réaliser une extension de la halle des sports, ce serait possible sur ce site, nous avons pu le vérifier. Nous avons pu aussi échanger avec la CARENE et les services de l'État, pour savoir que, peut-être, dans quelques temps, la réglementation serait davantage favorable et permettrait de faciliter le projet.

Donc, c'est comme je vous le disais, les fiches actions, ce sont des études qui démarrent des projets en cours et qui vont venir s'approfondir et se détailler dans les prochains mois et les prochaines années. Donc, voilà une vision d'ensemble sur toutes ces fiches actions, et ce qu'il faut retenir.

Quels sont les projets clés finalement à Donges demain ? Eh bien, nous avons une intervention forte sur les espaces publics du cœur de bourg qui sont à noter, ce qui va aussi changer sur ce cœur de bourg, c'est la perspective d'accueillir peut-être un nouvel équipement ou, en tout cas, si nous n'accueillons pas un nouvel équipement, la rénovation de la médiathèque. Un point important, qui est bien sûr, l'inscription de l'église Saint-Martin, qui permet aussi de débloquer d'autres leviers et d'autres subventions sur le centre bourg.

Au-delà de ce volet culturel, d'aménagements d'espaces publics et patrimonial, nous portons une attention importante aussi sur les commerces qui sont un levier important pour rendre attractif un centre bourg et donc, comme je le disais tout à l'heure, il y a la CCI qui travaille pour venir préciser les actions à mettre en place pour vraiment venir soutenir les commerçants.

Donc là, nous avons beaucoup d'actions qui portent sur ce cœur de bourg, avec des échéances à court terme et à moyen terme. Nous avons deux autres secteurs, donc un qui se situe plutôt au niveau de la rue du Stade et l'autre plus autour des équipements scolaires et de la salle des Guifettes, qui eux, portent davantage une vision à long terme/moyen terme/long terme. Mais, comme nous le disions tout à l'heure, l'intérêt d'avoir une vision à long terme, c'est que déjà, des petites actions, petit à petit, peuvent être mises en place pour travailler à rendre plus concrète, cette vision à long terme.

Madame Anne-Sophie BOZEC

Juste pour conclure cette présentation, un dernier mot sur le périmètre retenu pour cet AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt). La définition d'un périmètre, c'est un passage obligé du plan guide, c'est une demande du Département parce que, c'est vraiment sur la base de ce périmètre que le Département va octroyer un certain nombre de subventions.

Donc, aujourd'hui, nous sommes au stade où plusieurs périmètres ont pu être travaillés. Nous avons pu déjà échanger avec le Département, où, au départ, nous avons un périmètre plus large qui allait au plus haut de la Commune, englobant le parc de l'Ormois. Néanmoins, le Département a demandé, et c'est une demande qu'ils ont dans l'ensemble de ces communes, de vraiment serrer davantage ce périmètre.

Aujourd'hui, nous avons essayé de répondre aux attentes du Département. Nous avons un périmètre qui englobe la majorité des fiches actions, sachant que certaines actions qui peuvent aussi être menées et qui vont avoir un lien direct avec le centre bourg, par exemple sur les continuités douces, peuvent quand même être financées par le Département. C'est-à-dire, un axe qui n'est pas dans ce périmètre, mais qui permet d'arriver dans le périmètre, peut avoir des subventions, puisqu'il participe, finalement, à cette stratégie de centre bourg.

Ce périmètre a été basé sur différents critères : travailler avec le Département. Il reprend, comme je le disais, les projets phares de la Commune : le foncier communal aussi, parce que c'est important de mettre ces éléments-là, puisque ce sont des fonciers qui sont vraiment stratégiques pour demain, les éléments de mobilité, et puis, tous les périmètres qui ont pu vous être présentés par Juliette, tout à l'heure, tous les projets qui s'intègrent sur le centre-bourg, vraiment, issus de la reconstruction.

Et puis, nous avons bien pris, dans le périmètre, les deux polarités d'équipements qui concentrent aussi bon nombre de projets sur le territoire. Donc voilà, les derniers éléments sur ce périmètre.

Nous avons un peu débordé sur la présentation de ce plan guide. Si vous avez des questions ou des remarques, il ne faut pas hésiter. Nous sommes passées un peu vite ou c'est peut-être un peu dense, donc n'hésitez pas à nous questionner sur ces éléments-là, si vous le souhaitez.

Monsieur le Maire

Merci, Madame LEMPEREUR et Madame BOZEC, pour cette présentation.

Vous avez présenté des choses extrêmement intéressantes et synthétiques, dans un temps contraint, même si vous avez pris un peu de temps, mais c'était impossible de faire plus court. C'est très riche, puisque cela contient beaucoup de choses qui nous parlent et vous nous présentez la mise en cohérence d'éléments dont nous, nous avons plus ou moins l'intuition ou pas, parfois, et cela nous permet, maintenant, d'avoir une réflexion.

Comme vous l'avez dit, il y a les actions de court terme, le moyen terme et le long terme, pour que nous sachions vers quoi nous allons et pour que nous puissions mettre en cohérence les actions, dans un contexte où les finances publiques et les budgets sont réduits, où il faut optimiser, comme l'on dit aujourd'hui, les possibilités de financement extérieur, donc de subventions.

Donc, il faut présenter les dossiers et les demandes dans le cadre qui donne le plus de chances d'avoir le maximum de subventions, c'est l'objet de ce plan guide. C'est-à-dire de recenser un certain nombre de diagnostics, de besoins, cela débouche sur des fiches actions et les fiches actions, cela débouchera sur des actions, mais des actions qui ne vont pas toutes se réaliser en même temps, mais qui auront un fil conducteur qui sera le plan guide et qui permettra de donner une légitimité aux demandes de subventions, puisque cela s'inscrira dans une démarche qui a été construite, concertée, réfléchie, partagée, et enfin, décidée.

Donc, c'est un document, je pense, très important pour les prochaines années, qui nous permettra de savoir vers quoi il faut aller, en intégrant le maximum de critères. Vous avez listé toutes les données démographiques, sociologiques environnementales, sur les mobilités, sur le patrimoine. Vous avez tout recensé.

Maintenant, je pense que d'ici le prochain Conseil Municipal, ce document aura pu être étudié, réfléchi, partagé, pour que nous ayons, lors du prochain Conseil, un débat de qualité qui va se baser sur votre document, qui est de grande qualité. Je vous en remercie. Voilà ce que je voulais dire.

Sur ce document, est-ce qu'il y a des questions profitant de la présence de Madame LEMPEREUR et de Madame BOZEC ?

Il n'y a pas de questions qui leurs sont posées. Eh bien, c'est une confirmation de ce que je vous disais, c'est que votre présentation est très claire et qu'elle va beaucoup nous servir pour préparer les prochains débats dans la commission travaux et dans le Conseil Municipal.

Un grand merci à vous.

Madame Juliette LEMPEREUR et Madame Anne-Sophie BOZEC

Merci.

Madame Viviane BOSSE-PERUS

Je m'excuse, mais je pense qu'il faut, à nouveau, confirmer qu'il y a une réunion publique, samedi, de façon à ce que les Dongeois viennent nombreux pour y participer.

Monsieur le Maire

Tout à fait. Viviane a raison.

La réunion publique a été reportée pour des raisons de covid. Donc, elle a lieu samedi matin prochain, à la salle des Guifettes, à 10 heures. Les personnes, qui nous regardent par la retransmission de ce Conseil, sont invitées à y participer, à échanger, à donner leur avis sur ce grand projet.

Merci, Viviane, pour cette précision.

Et, puis, nous vous souhaitons une bonne soirée. Au revoir.

Madame Juliette LEMPEREUR et Madame Anne-Sophie BOZEC

Merci et bonne soirée à tous.

Monsieur le Maire

Nous allons donc, revenir aux délibérations, en commençant par la décision modificative numéro un au budget général 2023 de la Ville.

DELIBERATION N° 1

BUDGET GENERAL 2023 (M 14) - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Le projet de Décision Modificative n° 1 du Budget Général de 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **471 100 €** en section de fonctionnement, et de **163 250 €** en section d'investissement.

Le document en *annexe* synthétise les propositions dont le total par Chapitre est retracé ci-dessous :



I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

① DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 471 100 €

¶ Chapitre 011 : Charges à caractère général : 32 800 €

Il s'agit de l'inscription d'un complément de crédits dans le cadre du contentieux relatif à la carrière de Revin (cf. Décision du Maire n° 2023-450 du 27/09/2023 portant virement des dépenses imprévues de fonctionnement de 15 600 €).

¶ Chapitre 012 : Charges de personnel : 75 000 €

Cette proposition d'ajustement de crédits correspond à la hausse de la valeur du point d'indice plancher à compter du 1^{er} mai 2023, non prévue au BP 2023.

¶ Chapitre 014 : Atténuations de produits : -42 000 €

- + Le prélèvement Loi SRU sera finalement de 0 € en 2023, avec un solde à reporter de 43 179 € en 2024, compte-tenu de l'abaissement (provisoire) à 20% du taux légal SRU : -26 000 € ;
- + Aucun dégrèvement jeune agriculteur ne sera effectué : -200 € ;
- + Un crédit de 216 000 € avait été inscrit au BP 2023 au titre du FPIC ; le montant notifié est égal à 200 172 € : -15 800 €.

¶ Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 22 000 €

Il est proposé d'abonder de 22 000 € le crédit relatif à la participation communale versée à l'OGEC Saint-Joseph en fonction du coût par élève de 2022 (délibération du présent Conseil).

¶ Chapitre 66 : Charges financières : 10 000 €

Il est proposé d'abonder de 10 000 € le crédit prévu au titre des intérêts de l'emprunt structuré SFIL (augmentation du taux d'intérêts).

¶ Chapitre 68 : Dotations aux provisions semi-budgétaires : 93 500 €

Le Service Gestion Comptable de Saint-Nazaire a conseillé à la commune de provisionner les cinq prochaines échéances des 2 prêts structurés CRCA et SFIL par l'inscription d'un crédit de 93 500 € en provision.

¶ Chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 113 500 €.

¶ Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 166 300 €.

② RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 471 100 €

¶ Chapitre 73 : Impôts & taxes : 215 100 €

- ✚ Ajustements proposés :
- Attribution de Compensation : **2 000 € ;**
- Dotation de Solidarité Communautaire : **-5 200 €**
(en raison de l'augmentation du revenu moyen par habitant) ;
- Taxe sur les pylônes électriques : **1 900 € ;**
- Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité : **170 000 € ;**
- Droits de mutation (en fonction des recettes recouvrées sur 9 mois) **40 000 €.**

- ✚ Crédit nouveau : taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles suite à une modification du PLU (délibération du Conseil Municipal n° 25 du 25 septembre 2008) : **6 400 €.**

¶ **Chapitre 74 : Dotations & participations : 240 700 €**

- ✚ Ajustements proposés :
- Dotation de Solidarité Rurale : **-1 100 € ;**
- FCTVA sur dépenses de fonctionnement de 2022 : **3 800 € ;**
- Participation ASP - tarification sociale des cantines : **84 300 € ;**
- Participations CAF - fonds locaux RPE/LAEP : **5 600 € ;**
- Etat - compensation exonération de Taxes Foncières : **133 300 €.**

- ✚ Crédit nouveau : CARENE – indemnisation relative au transport des enfants dans le cadre de la fermeture de la piscine de Donges (délibération n° 10 du Conseil Municipal du 11 mai 2023) : **14 800 €.**

¶ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 5 000 €**

Cet ajustement de 5 000 € correspond au produit des locations de la salle des Guifettes constaté de janvier à septembre 2023.

¶ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 10 300 €**

Il est proposé d'ajuster de 10 300 € les crédits inscrits à ce Chapitre, dont le détail figure en annexe.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

① DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 163 250 €

¶ **Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 30 000 €**

La subvention de la Région accordée en 2017 au titre de l'amélioration de la performance énergétique des salles de sport a été annulée en juin 2023 : tous les travaux initialement prévus n'ont pu être réalisés (toiture), ne permettant pas d'atteindre les 40% d'économies d'énergie requis.

L'avance de 30% (30 000 €) perçue en 2018 doit donc être reversée à la Région.

¶ **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204) : -18 000 €**

Il concerne le virement de crédits suivant :

De l'article 2031 « Frais d'études » au titre de la géothermie des salles de sports : -18 000 € vers le Chapitre 21 (car suivis de travaux).

¶ **Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : -106 500 €**

Il concerne le virement de crédits suivant :

De l'article 204181 « autres organismes publics - biens mobiliers, matériel » au titre des extensions de réseaux : -106 500 € : vers le Chapitre 21 (car travaux SYDELA TTC).

¶ **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 144 500 €**

+ Il intègre les deux virements de crédits des Chapitres 20 et 204 ci-dessus pour un total de **124 500 €**.

+ Il enregistre les crédits nouveaux suivants :

- Terrains de voirie -rétrocession des équipements de voirie du projet immobilier « Les Clos Galants » (délibération du Conseil Municipal n°8 du 22/09/2022) : **6 600 €** (cf. recette au Chapitre 024) ;
- Terrains bâtis - acquisition de l'immeuble sis 17, avenue du Vice-Amiral Halgan (délibération du Conseil Municipal n°5 du 27/09/2023) : un virement de crédits de -30 400 € a été effectué sur le budget de 120 000 € prévu au BP 2023 à ce titre, afin de pouvoir mandater l'acquisition de terrains nus à La Sencie (Décision DPU du 23/02/2022) ; il convient donc de ré abonder cette ligne de **13 400 €** afin d'atteindre les 103 000 € nécessaires à l'acquisition du 17, avenue du Vice- Amiral Halgan (frais de notaire y compris).

¶ **Chapitre 020 : Dépenses imprévues d'investissement : 113 250 €.**

② RECETTES D'INVESTISSEMENT : 163 250 €

¶ **Chapitre 024 : Produit des cessions des immobilisations : 16 300 €**

Ce crédit de 16 300 € correspond au produit de la cession des parcelles déclassées au groupe immobilier Pierreval dans le cadre du projet immobilier « Les Clos Galants » (voir dépense ci-dessus).

¶ **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves : 20 000 €**

Il est proposé d'ajuster de 20 000 € le crédit prévu au titre du produit de la Taxe d'Aménagement (TAM) en fonction des recettes recouvrées sur 9 mois.

¶ **Chapitre 13 : Subventions d'investissement : -41 850 €**

Il est proposé de minorer de -41 850 € le crédit de report correspondant au solde de la subvention CTR de la Région relative aux travaux d'extension de l'école de la Pommeraye (recette perçue en juin 2022 non rattachée au reste engagé reporté par erreur).

¶ Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 2 500 €

Ce crédit de 2 500 € concerne l'annulation d'un mandat effectué deux fois en 2022.

¶ Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 166 300 €.



La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 30 octobre dernier.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget Général de l'année 2023 telle que proposée en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Christine MISIN

Il s'agit d'un budget supplémentaire, nous pourrions revenir sur certaines lignes de dépenses lors de la présentation du compte administratif.

Il faut noter deux, trois petits points sur le personnel. Nous arrivons aujourd'hui à 6 663 000 € pour l'année. C'est quand même énorme. Et puis surtout, il y a aussi cette dépense de 50 000 € pour le Cabinet d'avocats qui a été retenu pour le dossier de la carrière. 50 000 €, cela nous paraît énorme.

Alors, à la Commission des Finances, il nous a été dit que c'était un grand Cabinet. D'accord, mais c'est quand même 50 000 €. J'oserais dire : « Heureusement, que j'ai une protection juridique avec mon assurance, parce que cela me rassure, quand même, si je devais prendre un avocat, parce qu'à ce prix-là, je trouve que c'est beaucoup ».

C'est beaucoup et c'est surtout que, c'est un paradoxe, car parallèlement, on nous a annoncé, lors de la Commission Finances, qu'il y avait un Cabinet financier qui a été retenu récemment, et qui a alerté la Ville sur les dépenses de fonctionnement qui progressaient trop vite et que, désormais, il fallait se limiter aux dépenses obligatoires et incompressibles, qu'il n'y aurait pas de projets d'ampleur. Le prochain projet sera donc la Place de l'Hôtel de Ville pour 3 millions d'euros, mais parallèlement, destravaux seront repoussés.

Alors, c'est vrai que c'est un choix politique. C'est un choix politique, sauf que l'on nous a quand même expliqué que le résultat, c'est que les prochains projets seront :

- l'extension du cimetière pour 1 million,
- la rénovation clocher et toiture de l'église pour 3,2 millions,

mais, qu'il n'y aura pas d'autres projets d'ampleur pour les prochaines années, voire même pour le prochain mandat.

Donc, c'est une ligne, c'est vrai, qui interpelle. Après, c'est un choix politique, je ne reviens pas là-dessus, mais je pensais, quand même, nécessaire de faire la remarque, ce soir.

Monsieur le Maire

Madame MISIN, cette intervention n'est pas forcément étonnante de votre part.

Par contre, vous mélangez, allègrement, pas mal de choses et vous confondez pas mal de notions...

Je vais prendre dans l'ordre.

Concernant, tout d'abord, le montant des crédits de fonctionnement pour le personnel, vous trouvez que c'est « énorme », mais, vous savez très bien pourquoi c'est ce montant-là. Nous en avons longuement parlé à tous les précédents conseils municipaux : « Pourquoi nous avons beaucoup plus de personnel en régie, et nous en avons encore plus aujourd'hui qu'hier, avec la municipalisation de l'Enfance-Jeunesse. Pourquoi nous avons beaucoup de personnel en régie dans nos services et pourquoi nous avons moins de subventions, puisque plus de personnes en régie, cela veut dire moins de participation des organismes prestataires extérieurs »

Donc, le fait d'avoir beaucoup de dépenses de personnel n'est pas, en soi, quelque chose d'« énorme », et j'aurais envie de vous questionner, Madame MISIN : « Puisque c'est énorme, voulez-vous diminuer et comment allez diminuer les dépenses de personnel ? ».

Cela m'intéresse beaucoup de le savoir, parce que ces dépenses de personnel, c'est ce que l'on appelle « des dépenses rigides ». On ne baisse pas les dépenses de personnel par « un coup de baguette magique ». Les fonctionnaires ont une carrière, et l'on ne peut pas supprimer des postes comme cela, ou alors cela coûte très cher.

Donc, si vous estimez qu'il y a trop d'agents à la Ville, c'est que vous pensez que nous n'en avons pas besoin d'autant par rapport aux missions qui sont assurées en régie, ou que la Ville ne peut pas se permettre d'avoir autant d'agents et qu'il faut donc réduire le service public à la population.

C'est toujours une question qui m'interpelle quand vous nous faites valoir qu'il y aurait trop de dépenses de personnel. Surtout que nous savons tous, pourquoi nous avons ces dépenses de personnel. Il y a des raisons qui sont des choix politiques, je suis d'accord avec vous. La municipalisation de l'Enfance-Jeunesse, c'est un choix politique qui est assumé et qui augmente automatiquement les dépenses de personnel. Nous le savions et nous l'avions dit, en plus.

Et puis, il y a aussi le fait que nous avons une Commune jeune, avec beaucoup de familles et beaucoup d'enfants et donc, cela veut dire beaucoup de personnel dans les services : écoles, enfance, scolaires, enfance-jeunesse. C'est notre volonté d'accompagner les habitants de notre territoire, en fonction de leurs besoins. Evidemment, si nous avions une Commune, où il y aurait beaucoup moins de familles et de jeunes, nous n'aurions peut-être pas besoin d'autant d'agents dans les écoles, dans le périscolaire, dans l'extrascolaire, dans le secteur de la jeunesse, des loisirs et autres...

C'est aussi une volonté politique que nous avons de répondre aux besoins de notre population. Donc, c'est cela aussi, qui fait qu'il y a, effectivement, des dépenses de personnel élevées. Pour moi, elles ne sont pas trop élevées. Elles sont importantes, mais elles sont là aussi, parce que nous avons des services à rendre et que nous voulons les rendre, dans les meilleures conditions, et nous avons toute confiance dans les agents de la Ville pour rendre ce service, malgré les difficultés, dans ces conditions, à nos usagers, à nos familles et à nos habitants. Donc, cela, c'est une première chose.

Ensuite, sur la hausse des charges de personnel, je vous rappelle que dans le document, il vous ait bien précisé que l'ajustement des crédits correspond à la hausse de la valeur du point d'indice plancher qui a été décidé par le Gouvernement, que nous n'avions pu anticipé au moment du vote du budget. Donc là, c'est une mesure automatique qui s'impose à nous, et, nous l'appliquons, parce que nous respectons, évidemment, les règles concernant la rémunération de nos titulaires, de nos agents publics. Nous ne faisons qu'accompagner ces hausses de points d'indice qui correspondent à un rattrapage d'une partie de l'inflation qui est décidée par le Gouvernement. Cela, c'est sur l'aspect des dépenses de personnel.

Ensuite, vous vous étonnez, d'une soi-disant, « contradiction » qu'il y aurait entre le montant des crédits que nous avons réservés pour le contentieux, contre le dossier de la carrière de Revin, et les alertes que nous avons concernant l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, et vous estimez que, même si c'est un choix politique, il y aurait une certaine contradiction à dépenser de l'argent avec un Cabinet d'avocats pour défendre la Commune et les habitants de Revin et de la route de Crossac, notamment, et tous les Dongeois, en général, contre le projet Charier et que le montant serait trop élevé par rapport à l'enjeu et par rapport aux contraintes financières qui pèsent sur la Commune, et là, je pense que vous pratiquez, volontairement ou non, je ne sais pas, Madame MISIN, une confusion.

L'alerte que nous avons eue, cet été, et dont vous avez eu connaissance, ce n'est pas une alerte sur un dérapage de nos comptes, comme il a pu se passer en 2010, 2011, 2012, 2013, ce n'est pas du tout cela. Les chiffres, vous les avez, et ils ont été présentés lors du rapport d'orientation budgétaire. Donc, vous avez pu analyser ces chiffres, vous-même, et vous n'avez pas décelé, à ce moment-là, qu'il y aurait eu une dérive aussi périlleuse que celle que vous avez vécue, à l'époque, en 2013. Les chiffres ne permettent pas d'identifier que la gestion communale serait à la dérive. Ce n'est pas cela dont il est question, ce n'est pas du tout cela.

Ce dont il est question, c'est que la politique que nous avons menée et que nous assumons, qui est une politique sociale, de limitation des tarifs sur les usagers, sur les familles, notamment, pour tout ce qui est enfance, scolaire, famille, restauration, etc... que notre politique ne pèse pas excessivement sur le contribuable, ne pas augmenter systématiquement les impôts, en faisant la solution de facilité, comme cela a pu être le cas dans le passé. Notre politique est de servir de « bouclier », modestement, mais avec résolution, de « bouclier » social, face à l'inflation, face à toutes les dépenses.

Evidemment, que la Commune n'impacte pas les coûts qu'elle subit à la hausse sur les contribuables ou sur les familles ou sur les usagers, et qu'à partir de ce moment-là, dans un contexte d'inflation assez élevée, même très élevée, cela aboutit à ce que la hausse des dépenses communales, notamment les dépenses d'énergie, de fluide, et autres... que tout le monde subit, y compris à titre personnel, les foyers le ressentent et la Commune le ressent aussi, mais elle décide de ne pas le répercuter à l'euro/l'euro, ni sur le contribuable, ni sur l'utilisateur.

Forcément que les dépenses vont augmenter plus vite que les recettes à ce rythme-là. Le seul moyen, c'est d'augmenter... Soit, nous diminuons le service, soit nous augmentons considérablement l'impact financier de nos décisions, sur nos contribuables ou sur nos usagers, ou alors, et c'est ce que nous avons voulu, servir d'« amortisseur social ».

Donc, cette démarche aboutit à une évolution tendancielle à la diminution de nos excédents de fonctionnement, c'est logique. Et ce faisant, l'alerte que nous avons eue, ce n'est pas que la Commune n'était pas en capacité de rembourser ses emprunts ou que la Commune n'était pas dans la situation du réseau d'alerte de Madame RISICO, comme en 2013-2014. Ce n'est pas du tout cela, et heureusement ! Nous avons eu, comme depuis 2014, comme démarche constante, de continuer à désendetter la Commune. Donc, ce n'est pas cela, la difficulté.

L'inquiétude qui a été relevée par notre Cabinet Conseil, c'est simplement que les signaux politiques que nous avons envoyés à la population, aux contribuables, aux familles, aux usagers, qui est donc « l'amortisseur social », cela ne démontre pas une volonté de faire payer plus le contribuable ou l'utilisateur et donc, que les banques qui épluchent, de façon beaucoup plus précise que l'on ne peut l'imaginer, les comptes des collectivités, se disent : « Est-ce qu'il y a vraiment une volonté de restaurer, de maintenir, voire de restaurer et de rétablir les marges financières pour garantir que les futurs emprunts, je ne parle pas des emprunts passés, les futurs emprunts, pourront être remboursés, dans des conditions garantissant toute solvabilité ? ». C'est pour le futur.

Vous savez que les banquiers, ce n'est pas nouveau, nous en parlons pour les prêts immobiliers des particuliers, notamment, des jeunes couples qui veulent accéder à la propriété, c'est devenu très difficile d'emprunter, aujourd'hui. C'est devenu très difficile d'emprunter pour un particulier. Aujourd'hui, les banques ne prêtent, quasiment, je vais « caricaturer » presque, ne prêtent qu'aux gens qui n'ont pas besoin d'emprunter. Parce que, les gens qui ont besoin d'emprunter, on leur demande tellement de garanties, les taux d'intérêt sont tellement élevés, le taux usuraire... Enfin, il y a pleins de choses qui font que les particuliers, les familles ont du mal à accéder au crédit, et pour les collectivités, cela devient pareil.

Donc, ce n'est pas une question de perte de crédibilité de la Ville, par rapport à ce qu'elle a fait, par rapport à sa capacité à continuer son désendettement. L'alerte porte là-dessus : on nous dit : « Les banques vous demandent de leur donner des « signaux » à elles ». Nous pouvons dire que c'est vraiment dommage d'être obligés de donner des « signaux » aux banquiers, parce que nous ne sommes pas là, pour donner des « signaux » aux banquiers, nous sommes là pour gérer une collectivité, dans l'intérêt des citoyens et des habitants. Nous ne sommes pas là pour gérer des banquiers.

Néanmoins, nous sommes tous obligés, et l'État le premier, de constater que nous avons besoin de ces financements extérieurs, même si nous essayons d'y avoir recours le moins possible, pour financer nos investissements. Ce sont pour nos investissements futurs que nous avons été alertés, sur le fait qu'il faudrait envoyer des « signaux », sur le fait que nous ne laissons pas se dégrader trop, la marge d'autofinancement que nous avons, qui a tendance, par les choix politiques que nous avons faits, en parfaite connaissance de cause, qui a tendance à diminuer, du fait de l'augmentation structurelle des dépenses, de l'énergie et autres... et de notre volonté de ne pas « taper » sur le contribuable ou « taper » sur la famille ou sur l'utilisateur.

C'est uniquement cela, l'alerte, et ce n'est pas autre chose. Aujourd'hui, nous en sommes là. Si nous avons cette démarche de diminution d'économie renforcée, ce n'est pas pour faire face à une situation aussi dramatique que celle de 2014, pas du tout. C'est que nous voulons faire en sorte de pouvoir, face aux investissements que nous aurons à financer, y compris par emprunt, dans les années qui viennent. Nous voulons pouvoir accéder au crédit « tout court ».

Du fait de la restriction du crédit, nous voulons pouvoir avoir la certitude que nous aurons des propositions de prêts, de la part d'organismes bancaires, alors qu'aujourd'hui, c'est devenu beaucoup plus compliqué que cela ne l'était, il y a deux, trois ou quatre ans. C'est cela, l'enjeu.

Alors, nous pouvons regretter que les banquiers aient un tel pouvoir sur nous, mais le seul moyen de ne pas avoir à rendre de comptes aux banquiers, c'est de se passer des emprunts pour financer nos investissements. Cela veut dire, qu'aujourd'hui, nous ne pourrions pas faire grand-chose. Nous sommes, comme toutes les collectivités, ce n'est pas spécifiquement Donges. Toutes les collectivités, ou presque, ont recours à l'emprunt, sauf des cas particuliers, « des moutons à cinq pattes ».

Aujourd'hui, nous avons besoin d'un financement bancaire, et pour pouvoir garantir l'accès à ce financement bancaire, compte tenu des critères de plus en plus restrictifs des banques, et tout le monde sait de quoi je parle, parce que c'est la même chose pour les familles et les particuliers, que pour les collectivités. Nous devons donner des « gages », c'est regrettable, mais c'est comme cela.

Il n'empêche que la situation financière de la Commune, c'est celle qui vous a été présentée lors du rapport d'orientation budgétaire, au printemps, Madame MISIN, et elle ne s'est pas dégradée depuis. Les chiffres sont les mêmes. Vous pouvez les reprendre. Nous sommes dans la même trajectoire. Simplement, cette trajectoire il faut la rendre plus, nous allons dire « acceptable » ou « attirante » pour un organisme de crédits ou des organismes de crédits. C'est uniquement cela l'enjeu. Donc, voilà, sur « l'alerte » financière.

J'en viens au dernier point : le coût de la défense de la Ville sur le contentieux de la carrière de Revin. Aujourd'hui, nous n'avons pas dépensé 50 000 €, et nous ne savons pas si nous dépenserons un jour 50 000 €. Nous avons voté une enveloppe maximale. Aujourd'hui, le montant qui a été, d'ors et déjà réglé, il est de 15 600 €, pour un document qui a été très élaboré, qui a été fait par un des Cabinets d'avocats, les plus réputés de France, en matière de droit de l'environnement.

Je pourrais donner des noms de cabinets, encore plus connus, mais dont la qualité est inversement proportionnelle à la notoriété, sans être désagréable avec des confrères. Je ne donnerai pas de noms...

Concernant ce cabinet-là, je peux dire que sa notoriété n'est peut-être pas aussi grande dans le grand public, mais elle est grande chez les professionnels, c'est ce qui compte et que le travail qui a été fait est justifié. Encore une fois, il n'y a pas de contradictions avec nos orientations budgétaires et les contraintes que je viens de vous exposer.

C'est un choix parfaitement assumé, pour nous, de donner le maximum dans ce contentieux que la Ville a engagé, contre l'arrêté du Préfet du 26 mai 2023. C'est non seulement assumé, mais c'est revendiqué. Donc, nous faisons le nécessaire avec le Département, pour attaquer cet arrêté du Préfet.

D'ailleurs, concernant le recours que l'opposition voulait déposer, avant le 29 octobre, je ne sais pas s'il a finalement été déposé, parce qu'on n'en parle pas ? Je sais qu'il y a une demande de financement participatif, sur une plateforme, pour 2 000 euros...

Nous avons fait un comité consultatif, il y a quelques jours, pour évoquer... nous n'avons pas eu d'informations, donc, je ne sais pas si l'opposition a déposé son recours. Vous allez peut-être me confirmer que ce recours est déposé. Mais, pour l'instant, la presse n'en parle pas.

Monsieur Mikaël DELALANDE

La presse va en parler bientôt, je vous rassure. Le dossier vient juste d'être déposé, donc, dans les temps.

Monsieur le Maire

Eh bien, nous verrons !

Donc, vous avez réuni 2 000 euros ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

« Oui », que nous avons financé, nous-même.

Monsieur le Maire

« Non », mais, la plateforme vous a permis de réunir 2 000 euros auprès des habitants de Revin et autres ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je n'ai pas le détail, et puis après, peu importe.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Ah bon !

Monsieur Mikaël DELALANDE

« Oui », il y eu des participations. Il y a des habitants qui se sont portés, avec nous, dans le collectif. Il y a des gens de Revin, effectivement.

Madame Christine MISIN

Nous, élus, nous nous sommes engagés. Il n'y a pas que nous, il y a aussi des riverains.

Monsieur le Maire

Nous n'allons pas engager un débat juridique, mais, êtes-vous au courant que vous n'avez pas qualité, pour agir en tant qu'élus au Tribunal Administratif ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

Mais cela, ce n'est pas vous qui le déterminerez, ce sera le Tribunal.

Monsieur le Maire

Non, mais...

Monsieur Mikaël DELALANDE

Mais, ce sera le Tribunal, quand même.

Monsieur le Maire

Laissez-moi, quand même vous informer, modestement, qu'une commune peut agir, un riverain proche, très proche, peut agir, mais, qu'un élu d'opposition n'a pas qualité pour agir.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Nous ne vous avons jamais dit cela. Jamais, nous n'avons dit cela.

Monsieur le Maire

Vous avez suffisamment parlé de ce recours dans la presse, dans les journaux, à la télé, dans les radios. Vous en avez beaucoup parlé...

Monsieur Mikaël DELALANDE

Est-ce que nous avons le droit de le soutenir ? « Oui » ou « Non » ?

En tant qu'élus de l'opposition, est-ce que nous avons le droit de soutenir un recours ? « Oui » ou « Non » ?

Monsieur le Maire

Qu'est-ce que vous appelez « soutenir » ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

Il y a un collectif qui s'est fait, vous le verrez plus tard.

Monsieur le Maire

Vous le soutenez ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

« Oui », il y a un recours que je soutiens.

Monsieur le Maire

Et, vous avez déposé un soutien ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

« Oui ». Je ne l'ai pas forcément déposé, je soutiens une action.

Monsieur le Maire

Vous l'avez déposé ou vous ne l'avez pas déposé ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

J'ai quand même le droit de soutenir une action. Est-ce que j'ai le droit de soutenir une action ?

Je ne sais pas où vous voulez en venir sur cette polémique. On dirait que cela vous « emmerde » que nous le fassions.

Monsieur le Maire

« Non », mais soyez poli quand même !

Cela ne me dérange pas du tout...

Monsieur Mikaël DELALANDE

Pas vous, surtout pas vous, quand même.

Monsieur le Maire

Vous l'avez déposé ou vous ne l'avez pas déposé ?

Intervention sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

Donc, vous n'avez pas déposé un recours vous-même, vous avez fait un recours gracieux et ce recours gracieux a été rejeté. C'était vous qui aviez fait le recours gracieux ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

Bien sûr.

Monsieur le Maire

Mais, le problème, c'est que vous n'aviez pas qualité pour aller au Tribunal Administratif.

Bon, peu importe, votre association de l'opposition a déposé, elle-même, le recours gracieux, donc c'est votre association d'opposition qui va aller au Tribunal Administratif. C'est tout, c'est clair.

Monsieur Mikaël DELALANDE

« Non ».

Monsieur le Maire

Donc, c'est votre association d'opposition...

Monsieur Mikaël DELALANDE

Mais, « non », ce n'est pas tout à fait cela. Vous verrez les détails plus tard, comme nous verrons ce que vous avez déposé, de votre côté.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas grave. Ecoutez, moi, je n'ai aucun...

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je ne comprends pas pourquoi vous voulez polémiquer là-dessus.

Monsieur le Maire

Je ne polémique pas...

Monsieur Mikaël DELALANDE

Eh bien, « si ».

Monsieur le Maire

Je m'interrogeais, parce que, vous venez nous dire que la Commune en fait trop pour les riverains, qu'elle dépense trop...

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je ne pense pas que c'était dans le propos de Madame MISIN.

Monsieur le Maire

Madame MISIN trouvait que le montant des dépenses de la Ville pour défendre le dossier de la Ville contre CHARIER était trop élevé. Vous vous interrogez sur ce montant trop élevé.

Monsieur Mikaël DELALANDE

On peut s'en étonner, c'est tout.

Madame Christine MISIN

C'était important.

Monsieur le Maire

Vous remettiez en cause, ce montant, et donc, moi, je vous ai répondu, pourquoi c'était important. En tout cas, moi, je vous laisse faire ce que vous voulez.

Pour les Dongeois, ce qui compte c'est que, ceux qui ont vraiment capacité pour agir et qui ont les moyens d'agir ont agi, la Commune et le Département. C'est la seule chose qui compte.

Après, qu'il y ait des périphériques qui fassent du « buzz », ce n'est pas grave. Ce qui compte, c'est que ceux qui sont en capacité d'agir aient agi et bien agi, avec les meilleurs experts dans le domaine et, nous verrons bien, à la fin, ce qui en résulte.

Madame Christine MISIN

Moi, la seule chose que je peux regretter, c'est que toute cette énergie et tout cet argent n'auraient même pas dû être dépensés, si, à un moment donné, quand nous avons eu à délibérer sur le PLUi, nous avons réfléchi un petit peu, par rapport à cette zone.

Monsieur le Maire

Ah « oui », donc finalement, nous n'aurions pas dû agir quoi, c'est cela ? Nous n'aurions pas besoin d'agir, selon vous...

Je pense que vous faites preuve d'une certaine naïveté, quant aux pouvoirs des Groupes du BTP. Quand je vois que le Groupe, dont il est question, fait du « lobbying » auprès du Préfet de Région, pour bloquer l'adoption du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Estuaire de la Loire, qui a été voté en début d'année, et qui n'est toujours pas signé par le Préfet... Parce que, le Préfet, nous avons d'ailleurs reçu un courrier cette semaine, le Préfet est saisi de la Fédération des Carrières, du Groupe CHARIER et autres, qui essaient de bloquer la politique de l'eau dans la région...

Vous croyez que, ces gens-là, n'ont pas des ramifications partout et qu'ils n'ont pas un « lobbying » important, contre lequel, seule, la Commune est en mesure de résister, parce qu'elle n'a aucun « intérêt » avec eux, parce que nous ne leur devons rien, nous ! Voilà, c'est cela, que je veux dire.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Juste pour terminer, quand même, parce que je ne comprends pas que nous arrivions à un débat comme celui-là. Je ne comprends pas que nous en arrivions à polémiquer là-dessus. Un deuxième recours vaut toujours mieux que pas du tout. Il vaut mieux deux recours que pas du tout.

Mais, dans le propos de ce que vient de dire ma collègue, c'est vrai que la politique a une responsabilité aussi dans ce domaine. Quand nous avons débattu sur le Plan Local d'Urbanisme, quand nous avons fait la proposition de sanctuariser la carrière de Revin, nous étions très loin d'imaginer que ce dossier pouvait revenir, mais il y avait quand même une possibilité.

Nous en avons débattu ensemble. Vous m'aviez expliqué, à l'époque, que c'était compliqué, que les débats avaient déjà eu lieu, enfin, vous m'aviez sorti tout un tas d'arguments.

Donc, moi, je redis, que la CARENE aurait dû, dans son PLUi, rechanger..., vous m'aviez dit que c'était en zone agricole, à l'époque, parce qu'en 2000, je crois que c'était en 2016, me semble-t-il, au Conseil Communautaire du 28 juin 2016, il y avait déjà eu une modification. C'était déjà, vous, qui aviez argumenté pour que l'on change, justement, pour faciliter les projets de CHARIER.

Donc, effectivement, depuis, il y a eu une évolution. Depuis, il y a eu cette enquête publique, qui nous a permis d'y voir plus clair. Cette enquête publique a mobilisé, quand même, pas mal de Dongeois. Ce qui fait que nous étions plusieurs groupes, à être aux côtés de ce collectif.

Je pense que nous avons passé pas mal de temps au sein de l'Hôtel de Ville, quand il y a eu l'enquête publique. D'ailleurs, les conclusions de cette enquête publique le disent bien. Il y avait eu, au départ, une facilité envers CHARIER. Il y a eu un changement de la Collectivité, justement, pour contrer un petit peu, ce projet. Nous étions tous dans ce sens-là.

Maintenant, que la Ville fasse son recours, c'est tout à fait normal. Il faudra d'ailleurs peut-être, que l'on en débattenne, parce que c'est de l'argent public. Après, vous nous expliquez que les avocats coûtent très cher, que c'est un Cabinet qui coûte très cher. Nous en prenons acte.

Maintenant, qu'il y ait un collectif qui soit avec des élus d'opposition, en tant qu'élus d'opposition, nous sommes des citoyens, nous avons aussi le droit d'intervenir dans le débat, qu'il en plaise ou qu'il n'en déplaise. C'est comme cela et c'est ainsi. Nous ne referons pas les choses.

Qu'il y ait des habitants de Revin qui se soient mis dans le collectif, avec une association reconnue d'utilité publique, qui agit au sein de l'environnement et qui est bien connue à Donges, je ne vois pas où est le mal. Je ne vois pas ce qui peut déranger.

Après, vous nous dites que nous n'avons pas qualité pour agir. « Oui » peut-être, mais cela, c'est votre avis, c'est une opinion que vous donnez ce soir. Maintenant, nous verrons bien ce que le juge dira. Mais, qu'il y ait deux actions, nous devrions tous s'en satisfaire. Elle n'est pas contradictoire. Ces deux requêtes sont faites pour empêcher ce projet, nous sommes bien d'accord.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre. Monsieur DELALANDE a une mémoire un peu sélective.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Sur la phase PPRT, il y avait aussi une multiplicité de démarches, malheureusement, avec le résultat que nous avons connu. Mais, il y a eu, quand même, plusieurs tentatives, il y a eu plusieurs angles d'attaque, pour pouvoir aller contrer cette démarche.

Monsieur le Maire

Monsieur DELALANDE a une mémoire sélective. A l'écouter, ce serait lui qui aurait été le « fer de lance » du combat contre CHARIER, depuis le départ...

Je rappelle, quand même, que le vrai collectif, le « vrai », c'est « Stop Carrière » ! Pourquoi vous le contournez en permanence ? Pourquoi vous ne vous voulez pas travailler avec lui ? C'est un mystère !

Ce sont les gens les plus proches de la carrière, les plus mobilisés, que vous ne voulez pas associer à vos travaux. Vous préférez vous associer entre vous et vous avez inventé un deuxième collectif pour faire croire aux habitants de Revin que c'était « vous » le vrai collectif. C'est un rideau de fumée...

Les habitants de Revin ne sont pas « dupes ».

Le collectif « Stop Carrière » a pignon sur rue depuis 2017. C'est lui, avec qui nous travaillons, parce qu'il est légitime à porter ce combat, et nous n'essayons pas de « tirer la couverture » vers nous, pour faire parler de nous. Nous essayons de travailler avec les vrais acteurs.

Notre but, ce n'est pas de faire du bruit, ce n'est pas de faire venir la télé. Moi, je n'ai pas fait venir la télé, je n'ai pas fait venir la radio pendant l'été.

Madame Christine MISIN

Ah bon.

Monsieur le Maire

Non, non, c'est vous qui l'avez fait !

Et, vous avez même « oublié » d'inviter les gens de Revin, justement, c'est assez cocasse, mais bon, ils sont habitués...

Ce qui compte, dans cette affaire, c'est que, concernant le PLU, moi j'ai demandé à la CARENE, de rendre incompatible avec un stockage de déchets, le site de Revin, lors de l'adoption du PLUi. Ce débat s'est enlisé et la demande écrite, que j'ai faite, n'a pas été suivie, c'est factuel.

Aujourd'hui, on se rend compte, qu'à la CARENE, beaucoup d'élus sont mécontents, enfin, ils ne sont pas satisfaits de ce classement et ils sont solidaires. Ils me l'ont exprimé, ils sont solidaires de notre position.

Donc, j'ai été cohérent au sein de l'élaboration du PLU, je me suis opposé à toute porte d'entrée pour permettre un stockage de déchets sur la carrière de Revin. Simplement, nous n'avons pas été suivis, à l'époque. Mais, je pense que ce serait aujourd'hui, ce serait différent.

Tout n'est pas perdu, parce que nous sommes en matière d'installations classées, ce n'est pas le contentieux typique habituel, c'est un contentieux très technique, très spécial, où il y a plein de « chausse-trappes », et l'on peut faire passer encore des choses, mais là, je le réserve à nos avocats et c'est avec eux que j'en parle. Donc, voilà sur la carrière. Nous avons fait le nécessaire, et, encore une fois, il n'y a pas de débat à avoir sur le montant des honoraires qui est justifié.

Nous avons fait une réunion du comité consultatif, à votre demande, l'autre jour. Vous n'avez pas décroché la mâchoire, vous êtes restés entièrement muets, « muets comme des carpes » !

Alors, je ne vois pas pourquoi, nous avons fait cette réunion, parce que nous, nous avons parlé, et, vous, vous êtes restés totalement mutiques. Voilà, c'est factuel. Donc, je ne sais pas si cela vaudra la peine d'en faire d'autres. En tout cas, c'est commecela...

Moi, j'en reviens à l'enjeu essentiel, la Ville a fait le nécessaire, la Ville ne fait pas de « buzz », la Ville fait le travail, la Ville a pour objet d'avoir un résultat, en prenant les meilleurs experts sur le marché et la Ville attend maintenant que le Tribunal Administratif, puis éventuellement, la Cour Administrative d'Appel, fasse leur travail dans ce dossier, où nous avons, face à nous, un lobby industriel du BTP, dont il ne faut pas cacher le pouvoir et l'influence.

Voilà, et pour le reste, eh bien, tant mieux, si vous faites votre recours. Au moins, vous serez contents, vous verrez bien ce qu'il en sortira.

En tout cas, ce qui compte, c'est que la Ville ait fait le travail, le Département aussi, et que nous continuerons de travailler avec le collectif, le vrai collectif « Stop Carrière » de Revin !

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

19 POUR

Et

7 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick et BAUDICHAUD Ghislain)

▣ **APPROUVE** la Décision Modificative n° 1 de 2023 du Budget Général de la Commune, telle que présentée en annexe.

DELIBERATION N° 2

FIXATION DU COUT PAR ELEVE DE 2022

Rapporteur : Madame Chantal GUINARD

Exposé

Par délibération n° 10 du 15 décembre 2022, le Conseil Municipal a fixé le coût par élève de 2021 ainsi qu'il suit :

- 394 € par élève en élémentaire ;
- 1 533 € par élève en maternelle.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le coût par élève de 2022 :

- 401 € par élève en élémentaire ;
- 1 479 € par élève en maternelle.

Le montant de la participation communale versé à l'OGEC Saint-Joseph au titre de l'année scolaire 2023/2024 sera calculé sur la base de ce coût.

Cette proposition a été soumise à l'avis de la commission finances du 30 octobre 2023.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est une délibération que nous prenons chaque année, puisque nous devons réévaluer chaque année, le coût d'un élève dans le public, pour fixer le montant de la participation à verser à l'OGEC de l'école Saint-Joseph.

Madame Joséphine DAVID

J'ai juste une question. Est-ce que nous pourrions connaître le nombre d'élémentaires et le nombre de maternelles à l'école Saint-Joseph, s'il vous plaît ?

Intervention sans micro : discours inaudible.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

▮ **DECIDE** de fixer le coût par élève de 2022 :

- 401 € par élève en élémentaire ;
- 1 479 € par élève en maternelle.

DELIBERATION N° 3

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE : PLAN D'AMORTISSEMENT A COMPTER DU 01/01/2024

Rapporteur : Madame Chantal GUINARD

Exposé

Par délibération n° 6 du 15 décembre 2022, l'assemblée communale a décidé de clôturer le Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » au 31/12/2022 et d'en intégrer l'actif, le passif et les résultats constatés dans le Budget Général de la commune en 2023.

Par délibération n° 6 du 22 juin 2023, le Conseil Municipal a adopté l'application du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 au titre de son budget principal.

Dans ce cadre, il convient d'actualiser la délibération n° 4 du 17 décembre 2020 fixant les plans d'amortissement du Budget Général et du Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » applicables à compter de l'exercice 2020 et pendant la durée du présent mandat.

L'adoption du référentiel M57 emporte, par principe, l'application de la règle du *pro rata temporis* en tant que méthode de calcul des amortissements (amortissement calculé au *pro rata* du temps prévisible de son utilisation et démarrant à compter de sa date de mise en service).

Il prévoit cependant une mesure de simplification pour les catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire, les biens de faible valeur et les frais d'études non suivies de travaux, et ce, en raison de leur caractère non significatif sur la production de l'information comptable.

Il est à préciser que les plans d'amortissement en cours ne seront pas modifiés et iront jusqu'à leur terme.

Proposition

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du *pro rata temporis* : le calcul de l'amortissement d'un bien commencera à la date de sa mise en service.

En outre, dans la logique d'une approche par enjeux, il est proposé d'aménager cette règle en appliquant l'amortissement linéaire sur une année pour :

- les catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire : biens acquis par lots, petit matériel ou outillage, fonds documentaires ;
- les biens de faible valeur ou dont la consommation est très rapide, dont le coût unitaire est inférieur à 3 000 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur) : amortissement en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;
- les frais d'études non suivies de travaux.

Il est également proposé au Conseil Municipal de fixer, pour les biens acquis à compter du 01/01/2024 et pendant la durée du présent mandat, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles par nature, telles que présentées en annexe.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 30 octobre dernier.

Et le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

C'est juste pour signaler une « coquille », la même que nous avons vu en commission sur les 500 euros, et non pas 3 000 euros. Dans la décision, c'est marqué 500 euros et dans la page d'avant, c'est noté 3 000 euros. « Oui », la bonne valeur, c'est 3 000 euros.

Intervention sans micro : discours inaudible.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

23 POUR

Et

3 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine et Monsieur PABOIS Alain)

▣ **DECIDE** d'appliquer par principe la règle du *prorata temporis* : le calcul de l'amortissement d'un bien commencera à la date de sa mise en service.

▣ **DECIDE** dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle en appliquant l'amortissement linéaire sur une année pour :

- les catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire : biens acquis par lots, petit matériel ou outillage, fonds documentaires ;
- les biens de faible valeur ou dont la consommation est très rapide, dont le coût unitaire est inférieur à 3 000 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur) : amortissement en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;
- les frais d'études non suivies de travaux.

▣ **APPROUVE** le plan d'amortissement du Budget Général tel que présenté en annexe, applicable pour les biens acquis à compter du 01/01/2024 et pendant la durée du présent mandat.

▣ **ABROGE** la délibération n° 4 du 17 décembre 2020.

PLAN D'AMORTISSEMENT M57 BUDGET GENERAL POUR LES BIENS ACQUIS A COMPTER DU 01/01/2024
--

Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent sur 1 an en N+1 : 3 000 € TTC

CATEGORIE	NATURE	COMPTE	DUREE
Immobilisations incorporelles	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	202	5 ans
	Frais d'études	2031 (non suivies de travaux)	5 ans
	Frais de recherche et de développement	2032	5 ans (1 an en cas d'échec de projet)
	Frais d'insertion	2033 (non suivis de réalisation)	5 ans
	Subventions d'équipement versées organismes publics divers : <ul style="list-style-type: none"> • Biens mobiliers, matériels et études • Bâtiments et installations Leur amortissement commence à la date du mandat de versement de la subvention.	204x	5 ans 10 ans
	Concessions et droits similaires	2051	2 ans

	Autres immobilisations incorporelles : Reçues au titre d'une mise à disposition Autres immobilisations incorporelles	2087 2088	5 ans 5 ans
	NATURE	COMPTE	DUREE
Immobilisations corporelles : agencements, aménagements de terrains, constructions	Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	15 ans
	Autres agencements & aménagements de terrains	2128	15 ans
	Constructions : immeubles de rapport	21321	15 ans
	Constructions : installations générales, agencements, aménagements des constructions		
	Bâtiments publics	21351	15 ans
	Bâtiments privés	21352	15 ans
	Autres constructions	2138	15 ans
CATEGORIE	NATURE	COMPTE	DUREE
Immobilisations corporelles : biens meubles renouvelables	Installations de voirie	2152	20 ans
	Matériel classique, autres matériels	21568, 2158, 2188	10 ans
	Matériel roulant de voirie	215731	8 ans
	Autre matériel et outillage de voirie & bâtiments	215738	8 ans
	Matériel de transport (véhicules administratifs)	21828	10 ans
	Coffre-fort	2188	20 ans
	Equipement de cuisine	2188	10 ans
	Equipement sportif	2188	10 ans
	Matériel informatique scolaire	21831	4 ans
	Autre matériel informatique	21838	4 ans
	Matériel de bureau & mobilier scolaire	21841	15 ans
	Autres matériels de bureau & mobiliers	21848	15 ans

DELIBERATION N° 4

BUDGET GENERAL 2023 : MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) N°084 « MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE OPERATION REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Dans le cadre du projet « Cœur de Bourg/Cœur de ville », la commune s'est engagée dans une démarche stratégique de revitalisation du cœur de bourg sur l'ensemble des leviers prescrits par le Conseil Départemental (le commerce, l'habitat, les services, les mobilités et l'identité) dans un périmètre d'intervention défini dans un plan guide opérationnel.

L'opération de « Requalification du Centre bourg » s'inscrit dans ce cadre.

Proposition

S'agissant d'une opération pluriannuelle de 2023 à 2026, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'ouvrir une Autorisation de Programme (AP) de 257 000 €, pour la maîtrise d'œuvre à intervenir sur 2023, 2024 et 2025 au titre de la requalification de la Place Armand Morvan.

L'AP N°084 « Mission de maîtrise d'œuvre - Opération Requalification du centre bourg » serait répartie en Crédits de Paiement (CP) ainsi qu'il suit :

N° ou intitulé de l'AP	Montant de l'AP			Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	Crédits de paiement à ouvrir au titre de l'exercice 2024	Crédits de paiement à ouvrir au titre de l'exercice 2025
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2023)			
O84 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG	- €	257 000 €	257 000 €	49 000 €	104 000 €	104 000 €

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 30 octobre dernier.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

19 POUR

Et

7 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick et BAUDICHAUD Ghislain)

▮ **DECIDE** d'ouvrir une Autorisation de Programme (AP) au titre de l'opération n°084 « Opération Requalification du centre bourg » sur le Budget Général 2024 de la commune telle que présentée ci-dessus ;

▮ **PRECISE** que les crédits sont inscrits par voie de virement à l'imputation suivante : 084/2152/VOIRIE/VRDD01.

DELIBERATION N° 5

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'OSCD DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROJET SOCIAL 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Les missions statutaires de l'OSCD en tant que Centre Social qui visent à « *développer par ses propres moyens des activités éducatives, sociales, humanitaires, culturelles et de loisirs* » et le plan d'actions 2023 établi par l'OSCD qui a pour objectif :

- D'organiser des activités, rencontres, expositions, spectacles, et toute autres manifestations, prenant en compte les souhaits et/ou les besoins de la population, et contribuant à l'animation de la Commune de DONGES,
- De « *soutenir les parents dans leurs missions éducatives, accompagner aux départs en vacances, créer du lien entre les générations inter et intra-familiales, soutenir les familles fragilisées* » ;

sont en adéquation avec les ambitions de la Commune en matière de politiques sociale, familiale et éducative, conformément au projet défini par les élus.

Dans ce cadre, la commune soutient l'OSCD dans la mise en œuvre de ses activités. Ainsi, comme déjà établi par la délibération N° 4 du 30 mars 2023, la Ville s'engage à verser à l'Office, en complément de ce qu'apportent d'autres organismes dont la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique (CAFLA), une subvention de 120 000 € au titre de son soutien aux activités 2023.

La convention 2023 est jointe en annexe.

La commission finances, réunie le 30 octobre dernier, a émis un avis favorable.

Proposition

Le Conseil est donc appelé à approuver la convention 2023 ci jointe à conclure entre la Commune et l'Office socio culturel de DONGES soit jusqu'au 31 décembre 2023 et à autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de cette convention.

Notons qu'une convention pluriannuelle sera établie en 2024. Un contrat de coopération Ville-OSCD est en effet en cours d'élaboration en lien avec la CAF et la Fédération 44 des associations.

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

Madame Joséphine DAVID

Comment se fait-il que nous arrivions au mois d'octobre et que nous signions une convention de 2023 ? Nous arrivons quand même en fin d'année.

Monsieur le Maire

Nous arrivons au mois d'octobre, nous faisons une convention pour une « année blanche » 2023. Mais, parallèlement à cette convention de 2023, comme il est indiqué dans le rapport, nous travaillons avec l'OSCD, la CAF et la Fédération des Centres Sociaux à redéfinir un cadre commun pour plusieurs années à partir de 2024. Donc, les choses ont pris du temps.

Aujourd'hui, l'OSCD va avoir besoin de cette subvention, alors que nous arrivons en fin d'année. Il n'en avait pas besoin jusqu'à présent, parce qu'il avait une trésorerie suffisante, pour faire face, compte tenu qu'il a un budget bien moins élevé qu'avant, du fait de la municipalisation. Donc, nous arrivons, aujourd'hui, à cette conclusion. Ce qui est important, c'est que cette convention, à ma connaissance, a déjà été approuvée au sein du conseil d'administration de l'OSCD, c'est cela ?

Madame Katell HENRY

« Oui ».

Monsieur le Maire

Donc, le conseil d'administration a déjà approuvé la convention. Aujourd'hui, nous l'approuvons, ce qui va permettre, dès le rendu exécutoire de notre délibération, de signer la convention et ensuite, en exécution, de verser la quote-part de subvention qui est prévue sur 2023, c'est-à-dire, la moitié, soit 50 %, c'est-à-dire 60 000 euros. Le solde sera versé au moment de la remise du bilan, c'est-à-dire en 2024, en fonction du réel.

Madame Joséphine DAVID

J'ai une autre intervention. J'ai vu sur la page de la Ville, que la Ville soutient le projet de l'OASB, sur le budget participatif du Département. Là, dans la délibération, on met bien que la Commune soutient l'OSCD dans la mise en œuvre de ses activités. Mais, je n'ai vu aucun soutien de la Ville au projet de l'OSCD, au budget participatif pour le Département. Je suis très très étonnée, en fait, que la Ville ne soutienne pas le projet de l'OSCD.

Monsieur le Maire

Eh bien, écoutez, si vous êtes très étonnée, c'est que vous étiez mal informée, puisque nous n'avons jamais caché que nous n'avons pas de volonté de soutenir une acquisition de véhicule, même financé par le Département, par l'OSCD, car nous estimions que ce n'était pas quelque chose qui allait être efficace et pertinent pour le développement des activités de l'OSCD, et surtout, nous laissons l'OSCD libre de lancer ce projet, puisqu'il a une autonomie, en tant qu'association, il fait ce qu'il veut. Nous ne souhaitons pas relayer cette démarche, parce qu'au final, nous ne souhaitons pas à avoir augmenter, dans le futur, une subvention à l'OSCD, du fait du coût de fonctionnement de ce véhicule censé aller dans les quartiers.

Donc, nous avons indiqué à l'OSCD que la subvention n'avait pas vocation à augmenter comme cela a été dans le passé, d'année en année, en année, en année, vers toujours plus, parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas « toujours plus », nous en parlons au niveau de nos finances, c'est « toujours moins ».

Il ne nous est pas apparu opportun de nous engager vers cette démarche-là. Cela ne veut pas dire que nous ne soutenons pas d'autres actions qui peuvent être engagées par l'OSCD, mais concernant cette démarche-là, nous avons dit très clairement, et à de nombreuses reprises, que nous étions extrêmement dubitatifs quant à son efficacité et sa pertinence quant au coût que cela allait représenter.

Même s'il nous a été dit que l'on ne nous demanderait pas d'argent tout de suite, pour cette action, au final, nous savons très bien que, quand il y a des coûts de fonctionnement qui vont augmenter, vers qui est-ce que l'on va se tourner pour les faire prendre en charge ? Ce sera forcément, la Ville, qui vient toujours éponger les déficits.

Donc, nous avons voulu marquer le fait que cette démarche-là, cela ne veut pas dire toutes démarches de l'OSCD, attention. Cette démarche-là, nous ne souhaitons pas la soutenir parce que, nous ne souhaitons pas, ensuite, devoir payer quelque chose qui allait être la conséquence de cette démarche-là, dont nous ne voyons pas la pertinence, en termes d'efficacité et de présence sur le terrain. C'est tout.

Pour l'OASB, c'est tout à fait autre chose, parce que l'OASB est un partenaire important, maintenant, de la Ville, pour tout ce qui est l'animation sportive. Il l'est redevenu, parce qu'il ne l'avait pas été suffisamment pendant un certain temps.

Aujourd'hui, c'est devenu un partenaire très important du Service des Sports, je me tourne vers Tony LETILLY. Le Service des Sports, aujourd'hui, travaille avec l'OASB. Nous avons besoin de l'OASB, car il joue un rôle très positif, notamment pendant les vacances, pas seulement, mais notamment pendant les vacances.

Donc, nous soutenons la démarche de l'OASB, très clairement. De même que nous soutenons l'OSCD dans sa démarche et nous sommes toujours en pourparlers pour avancer sur une convention pluriannuelle, après cette convention annuelle. Si nous soutenions une action à laquelle nous ne croyions pas et que nous ne voudrions pas financer, nous serions incohérents. Donc, il faut être cohérent, comme cela, il n'y aura pas de surprise dans les choix que nous avons faits. Mais, tout cela, nous l'avons déjà dit, nous l'avons exposé et nous l'avons motivé. Après, l'OSCD est libre de faire ce qu'il veut. Ce que nous voulons lui dire, c'est : « attention ».

Que l'OSCD fasse cette démarche, s'il le souhaite, mais, la Ville ne pourra pas être derrière, si cela ne se passe pas bien ou si cela dérape, au niveau du coût financier d'exploitation, même si on ne nous demande rien en investissement. L'OSCD a quand même des réserves, je sais qu'il y a des réserves statutaires, mais, comme il a beaucoup moins de salariés qu'avant, il n'a pas la nécessité d'avoir des réserves aussi importantes qu'avant. Mais, de tout cela, nous en reparlerons avec la Chambre Régionale des Comptes, dont un Président de Chambre a pris contact avec moi pour commencer à travailler.

Je précise que les élus qui siègent au conseil d'administration ne peuvent pas prendre part au vote. Il s'agit d'Yveline LECAMP et de Tony LETILLY. Donc, il sera consigné au procès-verbal qu'ils n'auront pas participé aux débats, ni au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

24 POUR

2 NON PARTICIPATIONS AU VOTE

(Madame LECAMP et Monsieur LETILLY ne prennent pas part au vote, car ils sont membres du Bureau et du Conseil d'Administration de l'OSCD)

APPROUVE la convention 2023 ci-jointe à conclure entre la Commune et l'OSCD pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de cette convention.

DELIBERATION N° 6

CARENE : TRANSFERT DE COMPETENCES CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Par délibération du 28 juin 2022, Saint-Nazaire Agglomération-la CARENE s'est dotée de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire (missions du CLIC) ».

Les 10 communes membres de l'agglomération ont ensuite été invitées à délibérer sur ce transfert de compétence, le processus s'étant conclu par l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2022 portant modification des statuts de la CARENE.

Par délibération du 04 avril 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la définition de cette compétence comme intégrant les champs suivants :

- L'accueil, l'information et l'orientation pour les personnes âgées et leur entourage ;
- L'évaluation des besoins de la personne et l'élaboration d'un plan d'aide individuel ;
- La mise en œuvre, le suivi et la coordination du plan d'aide personnalisé avec les intervenants extérieurs ;
- Les actions collectives proposées aux communes et aux partenaires.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2024, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) nouvellement créé assurera les missions relevant de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire telles que précisées dans la délibération du 04 avril 2023, soit les missions du CLIC Pilot'âge.

Pour rappel, le CIAS est géré par un Conseil d'Administration composé de 32 membres dont 16 élus communautaires et 16 membres nommés par le Président de la Communauté d'Agglomération.

Chaque transfert de compétence doit être soumis à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission, créée par délibération du Conseil communautaire en date du 15 septembre 2020, a pour mission d'évaluer les charges afférentes à chacune des compétences transférées, lesquelles sont imputées sur l'Attribution de Compensation (AC) versée par Saint-Nazaire Agglomération-la CARENE à chacune des communes visées.

La CLECT s'est ainsi réunie le 17 octobre dernier afin d'évaluer les charges consécutives au transfert de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire (missions du CLIC) ».

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la commission, ci-joint, est soumis au vote des conseils municipaux des communes membres de Saint-Nazaire Agglomération-la CARENE.

Le présent rapport est adopté si la majorité qualifiée est atteinte.

Saint-Nazaire Agglomération-la CARENE entérinera, par délibération du Conseil communautaire, le vote en résultant.

Les membres de la CLECT proposent de retenir sur le prélèvement de l'Attribution de Compensation (AC) des communes membres le montant versé par chacune des communes au titre du CLIC pour l'année 2022, soit 2,85 € par habitant de plus de 60 ans sur la base de l'INSSE 2018.

Ainsi, au titre de notre commune, la somme qui sera prélevée sur l'AC par Saint-Nazaire Agglomération-la CARENE au titre de l'année 2024 et suivantes sera égal à 4 882,05 €.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 30 octobre dernier.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 17 octobre 2023 tel que présenté en annexe ;
- d'acter que ce transfert de compétence « action sociale d'intérêt communautaire (missions du CLIC) » entraînera un prélèvement de 4 882,05 € sur l'Attribution de Compensation (AC) versée par Saint-Nazaire Agglomération-la CARENE au titre de l'année 2024 à la commune de DONGES.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est une délibération classique et technique liée à tout transfert de compétence vers la Carène. Les dépenses supplémentaires qui seront faites pour le CLIC PILOT'AGE seront exclusivement à la charge de la Carène-Saint-Nazaire Agglomération, puisque notre réduction de compensation sera limitée à 4 800 et quelques euros, sachant que les dépenses, en matière de CLIC, ont forcément vocation à augmenter de façon importantes, les prochaines années, du fait de l'augmentation des besoins et de la volonté du Département de ne pas porter au-delà de ce qu'il fait déjà, sa contribution financière.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

J'entends que le CLIC était déjà, de toute façon, normalement, à la manœuvre sur ce genre d'opérations, même si, sur la Commune, nous en profitons assez peu. Ce que nous pouvons souligner tout de même, c'est que c'est une nouvelle compétence qui passe officiellement dans les mains de la Carène, ou devrait-on dire Saint-Nazaire Agglomération, puisque c'est ce qui apparaît partout.

Donc, une nouvelle étape vers : Donges-quartier de Saint-Nazaire et qui rejoindra la démarche pour la délibération de tout à l'heure, à laquelle je ne prendrais pas la parole, sur l'ADSI, dans la même optique.

Monsieur le Maire

Alors, concernant ce transfert de compétence, en fait, j'ai émis, lors des pourparlers, un certain nombre de réserves, parce qu'à partir du moment où l'on crée une structure, la structure a toujours tendance à vouloir développer ce qu'elle fait, ça, c'est un principe...

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

... et prendre la place complète du CCAS, demain.

Monsieur le Maire

Tout cela, je l'ai dit.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Nous sommes bien en phase.

Monsieur le Maire

J'étais un des seuls, d'ailleurs, au sein de la CARENE. Il y avait des réunions à l'Hôtel de Ville de Saint-Nazaire, auxquelles Monique était présente, et c'est moi qui ai soulevé ces inquiétudes, en disant : « Mais, est-ce que ce n'est pas disproportionné de créer un centre d'action sociale intercommunal, uniquement pour le CLIC, parce que ce centre va avoir tendance à vouloir grignoter le reste ? » Parce que toute structure administrative a tendance, c'est la loi de Parkinson, cela n'a rien à voir avec la maladie, c'est un principe.

C'est un Américain qui a déterminé que, dès que l'on crée une administration, elle se crée elle-même du travail dont on n'avait pas besoin, en fait. Elle a tendance à utiliser l'ensemble des moyens qu'elle a, et vouloir les étendre. C'est dans la « sociologie des organisations », c'est comme cela.

Donc, à partir du moment où l'on crée un CLIC intercommunal, un CIAS, on a forcément peur qu'il veuille nous retirer d'autres compétences en matière sociale, cela, je l'ai dit. Simplement, si nous le faisons, si nous avons, malgré tout, accepté, c'est que les neuf autres communes étaient partantes et, que tout seul, nous ne pouvions pas, ne pas y rentrer.

Et puis, aussi, tu dis que le CLIC ne profite pas beaucoup à Donges, mais il a quand même engagé des dépenses très élevées, pas pour beaucoup de dossiers, mais, pour quelques dossiers, les dépenses ont été... Je ne donnerai aucun nom, évidemment, mais cela concerne des personnes âgées, dont les logements ont été entièrement rénovés, de « A à Z ». A tel point que, dans les quartiers, cela interrogeait, les gens disaient : « C'est la mairie qui paye ». « Non », ce n'était pas la mairie qui payait, pas du tout.

J'ai en tête, deux cas de rénovations très importantes, de maisons qui étaient limite « insalubres », qui ont été entièrement rénovées et c'est le CLIC qui a pris en charge. Après, les gens ne sont pas forcément restés dans la maison rénovée. Mais, en tout cas, il a pris en charge des dizaines de milliers d'euros pour des logements.

Donc, pour ces dépenses-là, si le CLIC n'existait pas, la Commune ne pourrait pas le faire. Et, si le CIAS a été créé, c'est aussi parce que la Ville de Saint-Nazaire, lorsqu'il n'y avait aucune structure ad'hoc, la Ville de Saint-Nazaire payait de plus en plus pour les autres communes, et elle disait : « Mais, moi, je n'ai pas à payer les dépenses du CLIC à la place des autres communes ».

Il aurait fallu augmenter considérablement nos participations, sinon la Ville de Saint-Nazaire se désengageait et disait : « Mais, moi, je le fais pour moi et les autres, ils se débrouillent ». Il y a cela aussi.

Donc, tout ce que tu dis sur la crainte d'un engrenage, je l'ai dit. Simplement, nous avons plus à gagner qu'à perdre, en restant focalisés uniquement sur le CLIC.

De toute façon, je l'ai dit, je ne voyais pas pourquoi un centre intercommunal d'action sociale serait plus proche du terrain, pour traiter les dossiers d'aide sociale facultative pour les habitants de nos communes. Ce serait une catastrophe. Heureusement que nos CCAS sont là, avec leurs conseils d'administration, avec la connaissance des personnes, la connaissance du terrain et la capacité de réagir.

Donc, je crois que l'on ne pourra pas se passer avant longtemps, d'un CCAS communal et heureusement.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 17 octobre 2023 tel que présenté en annexe ;

PREND ACTE que ce transfert de compétence « action sociale d'intérêt communautaire (missions du CLIC) » entraînera un prélèvement de 4 882,05 € sur l'Attribution de Compensation (AC) versée par Saint-Nazaire Agglomération-la CARENE au titre de l'année 2024 et suivantes à la commune de DONGES.

DELIBERATION N° 7

PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE MODIFICATION STATUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Le 13 septembre dernier, le comité syndical du Parc Naturel Régional de Brière a acté une proposition de modification statutaire visant à mettre en adéquation durablement les besoins et les ressources de la structure. Il s'agit de conforter durablement les ressources du syndicat mixte en prenant en compte la croissance des charges salariales et l'inflation afin de maintenir un programme d'actions ambitieux.

Les statuts du syndicat mixte du parc prévoyant une clause de réexamen des participations statutaires tous les trois ans, une discussion s'est engagée à ce sujet dès février dernier. La délibération présentant cette proposition d'évolution des participations statutaires du bloc local (communes et EPCI) comprend notamment :

- Pour les communes incluses dans le périmètre du Parc : une contribution progressivement portée de 1.10 € à 1.28 €/habitant par progression de 0.06 €/an sur 3 ans,
- Pour la ville porte de Pornichet une participation portée de 1 € à 1.18 €/habitant par progression de 0.06 €/an sur 3 ans,
- Pour les EPCI un passage de 0.00065 € à 0.00080 € par point de potentiel fiscal sur 3 ans et un passage de 0.30 € à 0.33 €/habitant sur 3 ans.

La Région et le Département ont une participation statutaire de 575 000 € par an, ce qui représente pour chacun 35,5 % des participations statutaires globales. A terme de la révision statutaire, leur part arrivera à 34 %, ce qui conduira à un financement 1/3 Région, 1/3 Département et 1/3 bloc local (dont 40 % issus des EPCI). En plus des participations statutaires, la Région participe à hauteur de 123 000 €/an au programme d'actions du Parc à travers son contrat de Parc. La participation forfaitaire de la ville de Nantes et du SBVB sont quant à elle fixées à 23 345 € et 45 590 € en 2024, déterminées annuellement par le comité syndical dans la limite d'une augmentation de 2 % par an.

Pour la commune de Donges, à population constante, cela représente une augmentation d'environ 16 % lissée sur 3 ans, soit de 8 985 € en 2023 à 10 456 € en 2026.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui d'approuver l'évolution de ces participations statutaires étant précisé que si 2/3 des membres du syndicat mixte émettent un avis favorable sur la proposition d'évolution, le comité syndical qui se réunira le 20 décembre prochain pourra valider cette modification statutaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Je rappelle que, quand le Parc de Brière s'est constitué, en 1970, la Commune de Donges n'avait pas voulu y adhérer, parce qu'elle estimait qu'il n'y avait qu'une partie de son territoire qui était incluse dans le périmètre du Parc. C'est-à-dire, à l'époque, la limite du périmètre du Parc, c'était l'ancienne voie ferrée Montoir-Pontchâteau. Donc, c'était Revin, Canzac, etc... qui étaient uniquement dans le Parc, enfin une partie de Canzac, et que, l'autre partie, n'y était pas, donc la Commune n'avait pas voulu y adhérer.

En 1990, les conditions ont changé et il y a eu un accord pour que la Commune adhère au Parc, mais avec une cotisation assimilée à celle des petites communes, toujours en considérant que, vu qu'il n'y avait qu'une petite partie de la Commune qui était dans le périmètre du Parc, la Ville de Donges ne pouvait pas avoir une participation calculée sur l'ensemble de son territoire et de sa population.

Puis, là, maintenant, nous sommes rentrés un petit peu, depuis 35 ans, dans le droit commun, et nous avons une participation qui est calculée comme celle des autres communes, à part Pornichet, en fonction de la population, du nombre d'habitants. Donc, nous avons une augmentation lissée dans le temps de la participation au Parc, sachant que nous avons obtenu cette année, une dotation, au titre de, je ne sais plus, la biodiversité, qui représente beaucoup plus, qui représente plus de 30 000 euros et cela représente beaucoup plus que la hausse de participation financière aux dépenses du Parc.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

▮ **APPROUVE** l'évolution de ces participations statutaires telles qu'exposées ci-dessus,

DELIBERATION N° 8

LOI RELATIVE A L'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES DITE LOI APER : ARRET DES MODALITES DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Les zones d'accélération des énergies renouvelables constituent un dispositif de planification territoriale introduit par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ». Les communes sont au centre de ce dispositif puisque ce sont elles qui identifient les « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (ENR).

L'objectif est que chaque commune puisse contribuer à l'atteinte des objectifs de développement des ENR de la programmation pluriannuelle de l'énergie 2024-2028 définie au niveau national, tout en définissant où elle souhaite prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Dans cette démarche, le rôle de l'intercommunalité est d'accompagner ses communes et de veiller à la cohérence avec le projet de territoire et les objectifs du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET).

Ces zones, définies par typologie de projets ENR, sont avant tout l'affichage d'une volonté politique locale de développer les ENR sur les secteurs que la collectivité aura jugé les plus pertinents.

Elles ont un caractère incitatif pour l'implantation d'installation de production ENR :

- Il ne s'agit pas d'un engagement ni d'une obligation à réaliser un projet ENR sur ces zones : à tout moment, un autre usage pourra être priorisé.
- Dans ces zones, les délais d'instruction pourront être optimisés et les projets pourront bénéficier de dispositifs financiers préférentiels (décret d'application en attente).

Il est à noter que ces zones ne sont :

- ni des zones exclusives : des projets ENR pourront être autorisés en dehors ;
- ni des zones d'autorisation « d'office » : elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Conformément à l'article 15 de la loi APER, les zones d'accélération des ENR sont définies par délibération, après concertation du public selon des modalités librement définies par la commune. A ce titre, le Conseil municipal est invité à délibérer sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Les objectifs poursuivis par cette concertation sont de :

- Informer les habitants et toutes personnes concernées sur le projet de définition des zones d'accélération des ENR ;
- Donner des éléments de compréhension du projet : son contexte, ses objectifs et enjeux ;
- Recueillir leurs observations.

Du fait du calendrier contraint fixé par l'Etat pour la définition des zones d'accélération, et pour avoir une cohérence sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, il est proposé une approche de concertation simple et homogène entre les 10 communes de la CARENE.

Au regard des objectifs, les modalités de concertation proposées sont les suivantes :

- Information dans les supports de communication de la Commune (magazine, sites Internet...), avec relai sur le site internet de la CARENE ;
- Mise en ligne sur le site Internet du dossier de consultation et d'un formulaire de contact permettant le recueil des observations du public ;

La concertation se déroulera sur 4 semaines, du mercredi 22 novembre 2023 au mardi 19 décembre 2023. La Commune, en concertation avec les autres communes de la CARENE, se réserve la possibilité d'ajuster ces dates si nécessaire.

À l'issue de la concertation, la Commune en fera un bilan, qui sera annexé à la délibération définissant les zones d'accélération des ENR.

Par ailleurs, le syndicat du Parc naturel régional de Brière, ainsi que les gestionnaires des périmètres des aires protégées définies à l'article L.110-4 du code de l'environnement, si concernées, seront consultés et associés à la concertation. Leur avis sera recueilli et intégré au bilan de la concertation.

Proposition

En conséquence, il est demandé de bien vouloir :

- approuver les objectifs poursuivis et les modalités de concertation telles que précisées ci-dessus ;
- autoriser le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Je vais me permettre un commentaire, parce que cette délibération est assez difficile à suivre, mais la loi et le schéma d'application de la loi, sont encore plus difficiles à suivre.

Le Président des Maires de France, David LISNARD, qui est Maire de Cannes, a publié la carte d'explication de cette loi d'accélération de la concertation pour la production d'énergie renouvelable. Une carte qui a été faite, c'est dire « la loi APER, en un tableau ».

Et le tableau qu'il a présenté, qui avait été fait par les services de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou Grand Sud, eh bien, on y voyait des flèches dans tous les sens et de toutes les couleurs, parce que la loi APER est censée « simplifier » et faciliter le développement des énergies renouvelables... Cela, « en gros », nous savons ce que c'est, il s'agit de l'éolien, de l'éolien marin, de l'éolien terrestre, du photovoltaïque au sol ou du photovoltaïque sur les bâtiments publics, et puis après, il y a la géothermie et d'autres modes moins développés.

Mais, la procédure pour définir ces zones d'accélération, elle engage le Préfet, la Commission Régionale de l'Energie, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les communes, puis cela revient au Préfet, et cela repart à la Commission Régionale de l'Energie, cela va en concertation aux parcs régionaux, cela revient vers le Préfet et cela repart vers les communes. Il y a des flèches vertes, des flèches rouges, des flèches bleues, des flèches jaunes, et au final, personne n'y comprend rien, et personne ne sait à quoi sert cette loi. Voilà.

Madame HENRY va nous présenter cette brillante synthèse, en un « clin d'œil », notre brillante Administration d'État, avec ses énarques. Nous allons voir comment ils nous simplifient les choses.

Voilà, vous voyez la loi APER, en un « coup d'œil ». Vous voyez les flèches ?

Vous voyez, en un « coup d'œil », la simplicité. Alors, il y a le Préfet, les communes... Voilà le référent préfectoral unique, je ne sais pas ce que c'est que cet « oiseau-là »... Et puis, après, cela va au Conseil Régional de l'Energie. Cela va dans tous les sens, cela va, cela vient et c'est censé faciliter le développement du renouvelable, et surtout, accélérer les procédures. Permettez-moi d'en douter et c'est ce, sur quoi, nous délibérons.

Je comprends que David LISNARD ait montré cela, évidemment pas comme exemple, mais comme contre-exemple de ce que nous subissons au quotidien, de la part de l'État. Plus on simplifie, plus c'est compliqué !

Est-ce qu'il y a des questions ?

Déjà, pour poser une question, il faut comprendre le schéma. Il faut essayer de comprendre le schéma, mais, il faut être sûr aussi qu'il y a quelque chose à comprendre.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les objectifs poursuivis et les modalités de concertation telles que précisées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire **A ACCOMPLIR** toutes les formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 9

REVIN : LOTISSEMENT « LE CHAMP DU JEU » CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE LOTIPROMO AFIN DE PERMETTRE LA PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX DE VOIRIE PAR LE LOTISSEUR

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

La société LotiPromo a obtenu l'autorisation de lotir en douze lots un terrain sis au lieu-dit « Le Champ du jeu à Revin ».

Dans le cadre de cet aménagement il a été négocié avec ladite société qu'elle prenne en charge des travaux d'élargissement du chemin du champ du Jeu entre la rue des Marais et l'entrée du lotissement sur une longueur d'environ 65 m permettant d'élargir la bande de roulement à 4m.

Il est précisé que cet élargissement sera réalisé uniquement sur cette portion, le restant du chemin du champ du Jeu n'ayant pas vocation à accueillir de circulation motorisée supplémentaire. A cet effet la signalétique routière limitant la traversée du village par ce chemin sera renforcée.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui d'approuver la convention d'arrangement amiable prévue et rédigée à cet effet et annexée à la présente, convention qui rappelle les obligations réglementaires de la CARENE et de la commune concernant l'aménage des réseaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

L'aménageur s'engage à prendre en charge les travaux d'élargissement du chemin, parce que ce n'est pas un chemin qui est fait pour desservir les maisons, en élargissant le chemin sur 65 mètres environ.

Vous avez le plan qui est annexé et nous voyons bien qu'il s'agit de réaliser l'accès au lotissement, par le nord, par la rue des Marais, et ensuite, au bout des 65 mètres, la voirie sera interne et le chemin ne sera donc pas utilisé pour le lotissement, et la partie sud, ne sera pas non plus utilisée, comme issue pour le lotissement, parce que je crois que la partie sud doit être sous maîtrise foncière privée.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- APPROUVE** la convention d'arrangement amiable à intervenir entre la commune et la société LotiPromo afin de permettre la bonne réalisation du lotissement en 12 lots dit « Le Champ du jeu » à Revin,
- AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à sa signature.

DELIBERATION N° 10
RUE ANDRE AMPERE :
SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFONDS
AU PROFIT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BI N° 764

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Un permis de construire est actuellement en cours d'instruction en vue de permettre l'édification d'une maison individuelle sur un terrain situé 2 bis rue André Ampère. L'accès à cette parcelle, issue d'une division d'un terrain donnant sur la rue Pierre Curie, s'effectue par la parcelle cadastrée section BI n° 61 appartenant à la commune de Donges et supportant le château d'eau exploité par Saint-Nazaire agglomération.

Afin de permettre la délivrance de ce permis de construire il est donc nécessaire de constituer une servitude de passage et de tréfonds pour les réseaux divers au profit de la parcelle BI n° 764 suivant projet de servitude et plan ci-joints. Celle-ci serait consentie sans indemnité, l'entretien du passage étant à la charge exclusive du bénéficiaire. Saint-Nazaire agglomération qui exploite le château d'eau au titre de sa compétence a également fait part de ses exigences au notaire chargé de la rédaction de cette servitude.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui de donner une suite favorable à cette demande de constitution de servitude, l'incidence pour la commune étant nulle.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une servitude conventionnelle, qui sera donc enregistrée, par devant notaire. Il ne s'agit pas d'une servitude d'utilité publique qui est annexée au document graphique du PLU. C'est une servitude conventionnelle qui s'imposera à tous les acquéreurs successifs de la parcelle.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage et de passage de divers réseaux au profit de la parcelle cadastrée section BI n° 764 (fonds dominant) sur la parcelle communale cadastrée section BI n° 61 (fonds servant) suivant les modalités exposées ci-dessus,
- AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à sa signature.

Madame Yveline LECAMP

Avant d'aborder la question n° 11, je vais juste rendre réponse à Madame DAVID, sur sa question par rapport à la délibération n° 2. Il y a bien 109 élèves en élémentaire, à l'école Saint-Joseph, et 78 élèves en maternelle.

Madame Joséphine DAVID

Madame MISIN m'a transmis les documents qu'ils avaient eu en Commission Finances, donc j'avais les chiffres.

Madame Yveline LECAMP

Pour information, il y a 203 élèves, cette année, à l'école Saint-Joseph.

DELIBERATION N° 11
PARTICIPATION DE LA COMMUNE
AUX SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE STRAN

Rapporteur : Madame Yveline LECAMP

Exposé

Pour mémoire, le Conseil municipal a validé par délibération du 20 juin 2012 le principe d'une participation financière de la Ville pour les abonnements de transports scolaires des enfants dongeois fréquentant les établissements scolaires de Donges ainsi que les lycées. La Commune accorde également une participation aux abonnements de transports scolaires pour les élèves scolarisés en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) ainsi que les collégiens accueillis en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Par délibération du 23 juin 2022, le Conseil municipal a fixé la participation de la Commune aux prix des abonnements des transports scolaires pour la STRAN, seule entité sollicitant désormais la participation de la Commune.

Pour l'année scolaire 2022/2023, la participation communale était de 3 € par mois soit 30 € par an sur les abonnements matelots concernant principalement les élèves des écoles maternelles et primaires de la Commune de Donges et sur les abonnements Skipper concernant principalement les élèves scolarisés au Collège Arthur RIMBAUD et les lycées de St Nazaire.

La STRAN a prévu une augmentation des tarifs des titres de transport à partir du 1^{er} janvier 2024, qui impactera les abonnements annuels pour la rentrée scolaire 2024-2025 et mensuels à partir du 1^{er} janvier 2024.

- L'abonnement Matelot évolue à 15€/150€ au lieu de 14 €/140 €
- L'abonnement Skipper évolue 22€/220€ au lieu de 20 €/200 €.

La commission Enfance et Petite Enfance réunie le 19 octobre dernier, a émis un avis favorable.

Proposition

Pour l'année scolaire 2024/2025, il est proposé au Conseil municipal :

1- de reconduire le public bénéficiaire de l'aide de la commune pour le transport STRAN, à savoir l'ensemble des enfants dongeois, scolarisés à Donges ou dans une école voisine.

2- de reconduire la participation de la Commune comme suit :

	Abonnements	Tarifs	Participation communale	Prix pour les familles
Abonnement matelot	Mensuel	15 €	3 €	12 €
	Annuel	150 €	30 €	120 €
Abonnement skipper	Mensuel	22 €	3 €	19 €
	Annuel	220 €	30 €	190 €

A noter que dans le cas où l'aide apportée par la STRAN se révèle plus favorable que la participation communale, la tarification solidaire (tarif en fonction du niveau de revenus=quotient familial CAF, trois taux de réduction appliqués : 90 %, 60 % et 30 %), se substituera à l'aide communale de 3 € par mois.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est une mise à jour de nos conditions de participation communale aux frais de service de transport scolaire assuré par la STRAN.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- APPROUVE** le montant des participations communales telles qu'énoncées ci-dessus pour l'année scolaire 2024/2025.
- AUTORISE** le Maire **A PROCEDER** au mandatement des dépenses correspondantes.

DELIBERATION N° 12

DENOMINATION DE L'ECOLE DE LA POMMERAYE

Rapporteur : Madame Yveline LECAMP

Exposé

Les sites et courriers officiels de l'Education Nationale dénomment l'école située au 28 rue de l'Erdre - la Pommeraye à Donges, « école primaire publique ». L'équipe éducative de l'école soutenue par la municipalité souhaiteraient pouvoir modifier ce nom et l'appeler « école de la Pommeraye ».

Cette demande a du sens avec les travaux engagés côté élémentaire et la nouvelle signalétique qui en découle.

La commission Enfance et Petite Enfance réunie le 19 octobre dernier, a émis un avis favorable.

Proposition

Il est proposé d'officialiser ce changement de nom auprès des services de l'Académie.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Effectivement, c'est une demande de l'école, notamment de sa directrice et de l'équipe enseignante. Ce sera une régularisation, parce que tout le monde connaît l'école de la Pommeraye. C'est d'ailleurs sous ce nom qu'elle est connue, comme étant la plus ancienne école de Donges, qui n'a pas changé de site, puisque, comme je le disais, lors de l'inauguration, le 30 septembre dernier, c'était le 1er octobre 1889 que cette école a ouvert ses portes, sur le même site qu'aujourd'hui.

Donc, c'est important de rappeler l'historique de cette école de quartier, à laquelle, les habitants du nord de Donges et tous les Dongeois, je pense, sont très attachés.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir, celui qui a été le directeur, pendant 25 ans, de cette école, Monsieur Charles LE CORRE, lors de l'inauguration, et lui-même, était très satisfait de voir que ce qu'il avait fait, avait été poursuivi et avait été développé.

Donc, pour tous ceux qui, comme Monsieur LE CORRE, ont beaucoup fait pour l'école de la Pommeraye, c'est important de l'officialiser, au moment où elle a été entièrement rénovée et où elle est destinée, maintenant, à accueillir de nombreux enfants, nous l'espérons, pour de nombreuses générations.

Madame Joséphine DAVID

Pourquoi, le mot « publique » n'apparaît pas ? Sur les écoles du centre, c'est école publique Aimé Césaire, école publique Danielle Casanova, et là, on se retrouve à la Pommeraye, avec « école de la Pommeraye », « école publique de la Pommeraye », ce n'était pas bon ?

Nous aurions préféré, effectivement, qu'elle s'appelle : « école publique de la Pommeraye ».

Monsieur le Maire

Vous croyez que les gens ne savent pas que c'est une école publique ?

Quand nous regardons les écoles publiques des autres communes, du coup, que l'on aille à Crossac ou ailleurs... Ce n'est pas écrit : « école publique ceci, cela... », c'est le nom de l'école.

Madame Joséphine DAVID

Mais, sur le site de la Ville, elle apparaît bien, comme « école publique de la Pommeraye », c'est même écrit : « école publique la Pommeraye » et pas « école publique de la Pommeraye ».

Monsieur le Maire

Mais, « oui », parce qu'elle n'a pas de nom. Elle est répertoriée, au Rectorat, comme étant « école primaire publique... ». Il n'en restait que trois comme cela, dans le Département de Loire-Atlantique « école primaire publique... ».

Madame Joséphine DAVID

Que l'on enlève le : « primaire », bon voilà, mais qu'on laisse : « école publique de la Pommeraye ».

Monsieur le Maire

Les autres écoles publiques ne s'appellent pas « école publique... ». Quand vous avez l'école Albert Vinçon, à Montoir, ce n'est pas écrit « école publique Albert Vinçon », c'est l'école Albert Vinçon.

Madame Joséphine DAVID

Sur Aimé Césaire, pardon, c'est marqué « école publique Aimé Césaire ».

Monsieur le Maire

« Oui », mais le site de la Mairie, n'est pas le site officiel de dénomination.

Madame Joséphine DAVID

Je ne vous parle pas du site de la Mairie, je vous parle de la pancarte sur l'école.

Monsieur le Maire

« Oui », mais la pancarte non plus, c'est informatif. Là, nous parlons de la dénomination officielle. Je vous rappelle que dans le centre-ville, il y a des écoles publiques et il y a une école privée. Est-ce qu'à la Pommeraye, il y a une école publique tout court ? Je ne vois pas l'intérêt de gloser sur des mots, pendant du temps, pour dire que l'école de la Pommeraye est une école publique. C'est une école, c'est l'école...

Madame Joséphine DAVID

D'accord, nous acceptons, en fait : « école de la Pommeraye ».

Monsieur le Maire

Ecoutez, vous seriez venue à l'inauguration, peut-être que vous auriez appris des choses, mais vous n'y étiez pas...

Madame Joséphine DAVID

Excusez-moi, mais vous voulez savoir ce que j'ai fait ce week-end-là ?

Monsieur le Maire

Ah, mais « non », mais je ne veux pas savoir.

Madame Joséphine DAVID

Enfin, je veux dire que nous ne sommes pas tenus...

Monsieur le Maire

Je constate simplement que c'est un événement majeur pour la Commune. Je constate que c'est un événement majeur pour les personnes qui habitent le quartier de la Pommeraye et les quartiers du nord de Donges, en général, et je constate aussi, que l'opposition s'est bien abstenue de participer largement à cet événement.

Madame Joséphine DAVID

Alors, veuillez m'en excuser. Mon fils était aux Championnats de France d'avirons. Donc, j'ai accompagné mon fils aux Championnats de France.

Monsieur Alain PABOIS

Et moi, Monsieur CHENEAU, je travaillais ce jour-là. Je m'étais excusé auprès de Madame Yveline LECAMP, donc ne dites pas que nous ne sommes pas là, car nous travaillons. Nous avons aussi un travail. Merci.

Monsieur le Maire

Eh bien, écoutez, quand nous faisons une inauguration d'école, nous essayons de la faire quand il y a le maximum de gens qui sont disponibles et je suis désolé...

Monsieur Alain PABOIS

Je vous rappelle que je ne suis pas en retraite, Monsieur CHENEAU, d'accord ?

Monsieur le Maire

Mais, moi non plus, Monsieur PABOIS !

Monsieur Alain PABOIS

Et, donc, j'étais excusé ce jour-là. Donc, arrêtez de dire, sans arrêt, sur l'opposition.

Est-ce que toute la majorité était présente ? Je ne le pense pas, non plus.

Monsieur le Maire

La majorité était largement représentée, mais si vous étiez venu, vous auriez vu qui était là, mais vous n'étiez pas là...

Ecoutez, nous allons vous laisser polémique avec vous-même, si cela vous arrange...

Donc, l'école de la Pommeraye, c'est « l'école de la Pommeraye ». Nous, nous assumons ce que nous avons fait à l'école de la Pommeraye. Nous avons voté.

Intervention sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

Jean-Paul... Ecoutez, vous savez, je cite toujours la phrase de Confucius : « Quand le doigt montre la lune, l'insensé s'occupe du doigt ». Eh bien voilà, vous vous intéressez beaucoup plus au « doigt » qu'à « la lune ».

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- APPROUVE** le changement de nom de l'école primaire publique en « école de la Pommeraye » ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant **A SOLLICITER** les services de l'Académie pour effectuer le changement ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant **A SIGNER** l'ensemble des documents afférents.

DELIBERATION N° 13 **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE** **SERVICE DE RESTAURATION MUTUALISE (SRM) DE 2019**

Rapporteur : Madame Yveline LECAMP

Exposé

Le Service restauration mutualisé (SRM) fait l'objet d'un partenariat entre les communes de la Chapelle des Marais, Donges, Saint-Joachim et Saint Nazaire depuis 2012, année de signature de la première convention. Chaque commune a participé à l'investissement de la nouvelle Unité de Production Alimentaire Mutualisée (UPAM) implantée 14 chemin de Coulvé à Saint Nazaire qui a été livrée en 2015.

La collaboration s'est approfondie et consolidée au fil du temps, elle a pris la forme d'un service commun en octobre 2019 et intégré la CARENE dans une convention unique.

Le service restauration mutualisé est placé à la Ville de Saint-Nazaire, conformément à l'avis de la CARENE, et la convention se compose de l'intervention et partenariat associés suivant :

- Restauration à destination des enfants (Repas scolaires, pour petite enfance ou de centre de loisirs) : activités mutualisées entre les Villes de la Chapelle des Marais, Donges, Saint-Joachim et Saint-Nazaire.
- Restauration du personnel situé à Coulvé « Resto'lab » : activité mutualisée entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire.
- Réceptions publiques : activité mutualisée entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire.

Le partenariat est motivé par le partage de valeurs communes et la volonté de maintenir en régie le service public de restauration au bénéfice des collectivités et des usagers. Il permet également de partager des compétences techniques et d'amoinrir les dépenses d'investissements et de fonctionnement.

Le développement d'approvisionnements qualitatifs, locaux et plus récemment éligibles « EGALIM* » fait l'objet d'un engagement politique renouvelé d'années en années à l'occasion des conférences annuelles auxquelles participent 3 élus de chaque commune partenaire pour débattre des questions d'intérêt commun. (* Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable de 2018)

Ainsi en 2022, en valeur d'achat entrant dans la composition des repas, la part de denrées :

- fraiches a représenté 71%,
- « locales** », a atteint 50% (hors pain ; **issues des régions Bretagne et Pays de la Loire),
- « EGALIM » a été portée à 53% dont 42% de denrées biologiques (hors pain).

Proposition

Concernant le remboursement du coût de revient des repas, après une baisse graduelle constante de 2010 à 2018, une augmentation s'est opérée depuis 2019 dufait conjugué d'une augmentation du prix des denrées ; de l'accroissement de la part d'achats locaux, biologiques et « EGALIM » ; d'un renforcement de l'équipe restauration et d'une diminution de fréquentation ponctuelle l'année scolaire de la crise sanitaire.

Jusqu'ici le coût de revient du repas des années précédentes servait de base aux remboursements des frais du service des années suivantes. Mais la fluctuation importante des prix d'achats de denrées, fournitures et prestations extérieures constatées ces deux dernières années nécessitent d'ajuster les modalités de remboursement du service principalement en intégrant un volet régularisation a posteriori, lorsque le coût de revient réel est établi.

Cette évolution a reçu un avis favorable lors de la conférence du 2 novembre 2022 parce qu'elle permet de respecter le principe fondateur du partenariat, en permettant à chaque collectivité partenaire de continuer à prendre en charge l'intégralité des dépenses correspondantes aux interventions dont elle bénéficie, tout en bénéficiant par ailleurs de l'économie d'échelle induite par le regroupement.

La commission Enfance et petite Enfance réunie le 19 octobre dernier a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- APPROUVE** cette proposition d'avenant,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant **A SIGNER** cet avenant à la convention du service commun du Service restauration mutualisé de 2019, ainsi que tout document y afférent.

DELIBERATION N° 14

SPORT SENIORS : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « OFFICE ANIMATION SPORTIVE BRIERE (OASB) » POUR DEVELOPPER DES CRENAUX DE PRATIQUE DU TIR A L'ARC

Rapporteur : Monsieur Tony LETILLY

Exposé

La commune souhaite s'engager dans le sport pour tous et le sport adapté.

A ce titre elle soutient les initiatives des associations souhaitant développer des projets sportifs adaptés aux personnes éloignées de l'activité physique et sportive afin qu'elles prennent (ou reprennent) goût au sport dans un soucis d'amélioration de la santé, de prévention mais aussi de développement de lien social.

Ainsi, la commune soutient l'initiative de l'OASB dont l'objectif principal de l'année est de pouvoir proposer des activités sportives pour toutes et tous en ouvrant des créneaux sportifs pour tout public.

Dans ce cadre, l'association souhaite reprendre le projet « Sport Séniors Actifs » initialement proposé par les éducateurs sportifs du Département mais qui n'a pas vocation à perdurer.

Ce projet vise à proposer des activités de pleine nature tout au long de l'année avec chacune des communes membres de l'association. Ces activités se dérouleront par cycle de 2 ou 3 séances avec des rendez-vous bimensuels.

Outre le fait de découvrir une activité physique et de maintenir du lien social, ce projet vise à découvrir son territoire environnant.

La commune a répondu favorablement à la demande de l'OASB qui souhaite mettre en place 3 créneaux de tir à l'arc pour des personnes séniors.

Et pour cela, de bénéficier de la mise à disposition gratuite :

- de la halle des sports et plus précisément de la salle Océan située 7 rue Léo Lagrange, 44480 DONGES,
- d'équipements sportifs : filets de protection, stramits, arcs et flèches.

Ces cours se dérouleront les jeudis 14 décembre 2023, 11 janvier 2024 et 25 janvier 2024, de 10h à 12h pour chacun des créneaux.

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention qui prendrait effet sur les créneaux concernés.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Je vois, par rapport à la halle des sports, qui est donc naturellement à la disposition de la mairie, les équipements sportifs, ce ne sont pas les équipements sportifs du club de tir l'arc ? Je ne sais pas comment sont répartis, en terme de propriété, les stramits et les filets, qui sont actuellement utilisés sur les entraînements du club.

Monsieur Tony LETILLY

Cela a été vu. Alors, il y a une partie des équipements qui sont à la Commune et le reste a été vu avec le l'association de tir à l'arc, qui a émis un avis favorable.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Merci !

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE la convention avec l'association OASB pour la mise à disposition gratuite de la salle Océan dans le cadre de ses activités à destination des séniors.

DELIBERATION N° 15

**CONVENTION DE SERVICE COMMUN AU NIVEAU
DE LA VILLE DE SAINT-NAZAIRE AVEC LA VILLE DE DONGES
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Depuis sa création en 2000, la CARENE et la ville de Saint-Nazaire ont travaillé à développer la mutualisation de leurs ressources.

Plusieurs mises à disposition de services et plusieurs services communs ont été ainsi créés dans ce sens.

Le service commun de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) s'inscrit pleinement dans ce schéma.

Totalement mutualisée entre la Ville de Saint-Nazaire et l'Agglomération, cette Direction propose également aux communes plusieurs bouquets de services avec des niveaux d'intervention différenciés, que les communes peuvent actionner, par étapes, en fonction de leurs besoins d'une part, et de la capacité à faire de la Direction des Systèmes d'Information d'autre part.

Dans un souci de bonne administration et d'optimisation des ressources, la CARENE a décidé de confier la gestion de ce service commun à la Ville de Saint-Nazaire conformément aux dispositions de l'article L5211-4-1 du CGCT.

En application de l'article L.5211-4-2 du CGCT, les parties conviennent de contractualiser les effets de la mise en commun de la DSI par la conclusion de la présente convention. Cette dernière annule la précédente convention. Elle acte le transfert de la collectivité en tant que pilote et apporte des précisions sur les nouveaux services proposés par la DSI mutualisée à l'ensemble des communes de la CARENE.

Le comité social territorial, à qui la convention a été envoyée par mail le 11 octobre 2023, a émis un avis favorable.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CARENE cette convention actualisée relative au service commun informatique. La convention est jointe en annexe.

La mutualisation de ce service ayant déjà permis la fiabilisation de notre réseau de sauvegarde, cette confirmation d'engagement reçoit un avis très favorable des services.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

En annexe, il y a un tableau des différentes interventions, et du coup, il y a une différence de prise en charge entre les actions pour la Ville de Saint-Nazaire, qui a tout le panel du catalogue de services de la DSI et pour les autres villes de l'agglomération, nous sommes sur un tout petit tableau qui concerne uniquement quelques conseils en matière d'infrastructures ou une partie des services d'infrastructures et la gestion applicative, qui est le socle. Donc cela veut dire que pour tout ce qui est les applications métiers sur les différentes activités cœurs de la Mairie, il n'y a pas l'assistance de la DSI centralisée ?

Donc, la Mairie continue à être autonome sur ses actions principales et fait appel... Cela vous fait sourire, en même temps, Madame HENRY...

Intervention sans micro : discours inaudible.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Donc, c'est « en gros » un soutien aux activités de la DSI, enfin, des services informatiques de la Ville par la DSI centralisée, pas une prise en charge complète.

Monsieur le Maire

Exceptionnellement, si tout le monde est d'accord, je suspends, provisoirement, la séance pour donner la parole à Madame HENRY, Directrice Générale des Services, qui va donner des explications de technicienne.

Madame Katell HENRY, Directrice Générale des Services

En fait, tout le panel ne nous est pas proposé. Nous à Donges, nous le réclamons, nous le réclamons..., mais, il nous a été proposé que le premier niveau, qui correspond à la mise en réseau des serveurs, nos serveurs ne sont plus là, ils sont « Dieu merci ! » à la CARENE. En fait, c'est une espèce de pyramide et le premier niveau, c'est celui-ci. La CARENE espère, pouvoir un jour, nous proposer les autres services, mais ce n'est pas pour tout de suite. Cela viendra, mais ce n'est pas pour tout de suite.

Donc, aujourd'hui, nous payons pour avoir un accompagnement au niveau serveurs. Mais, nous sommes déjà bien.

Monsieur le Maire

Comme l'indique le rapport, il faut concilier nos besoins et la capacité de la Direction des Services Informatiques et d'Informations à y répondre, et pour l'instant, l'actionnement, par étapes, des niveaux d'intervention différenciés, pour l'instant, ce n'est pas de notre fait, que cela ne soit pas plus intégré, c'est de leur fait à eux.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Et de notre capacité, à nous aussi, à répondre aux enjeux des différents projets.

Monsieur le Maire

Nos capacités, de toute façon, nous sommes bien obligés de les avoir, parce que nous n'avons pas le choix. Nous aimerions que cela soit beaucoup plus intégré, et nous l'avons réclamé depuis très longtemps, mais, nous ne sommes pas les seuls, les autres communes le réclament. Nous entrons par « la petite porte », si l'on veut, dans cette intégration, mais c'est « mieux que rien ».

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- VALIDE** de continuer à recourir au service mutualisé et de le solliciter davantage,
- AUTORISE** Monsieur le Maire **A SIGNER** tout document afférent à cette convention,
- DEMANDE** à ce que les crédits nécessaires soient inscrits au budget.

DELIBERATION N° 16

**RESSOURCES HUMAINES :
MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE SPECIAL POLICE MUNICIPALE
HORS RIFSEEP**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

La mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est effective au sein de la collectivité depuis l'approbation de la délibération en date du 15 décembre 2016 avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2017.

Ce système de régime indemnitaire englobe l'ensemble des filières sauf celle de la Police Municipale.

Aussi, pour les agents appartenant à cette dernière, s'applique toujours la délibération du 10 décembre 2015 qui était spécifiée comme suit :

Filière Police : indemnité spéciale de fonctions (décrets n° 97-702 du 31 mai 1997, n° 2000-45 du 20 janvier 2000 et n° 2006-1397 du 17 novembre 2006) et arrêtés d'application correspondants :

Cadre d'emplois et/ou grades	Montant annuel maxi	Modulation individuelle maximale
Agent de police (cadre d'emploi)	Suivant décrets et arrêté susvisés	20%

A l'été dernier, le responsable de la Police Municipale ayant été inscrit sur la liste d'aptitude des chefs de service de Police Municipale, catégorie B, il convient d'adopter un taux de modulation applicable à ce cadre d'emplois.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à valider le taux de modulation individuelle applicable au cadre d'emplois de la catégorie B de la filière Police :

Filière Police : indemnité spéciale de fonctions (décrets n° 97-702 du 31 mai 1997, n° 2000-45 du 20 janvier 2000 et n° 2006-1397 du 17 novembre 2006) et arrêtés d'application correspondants – revalorisation du taux suite évolution des grilles indiciaires au 1^{er} septembre 2022 (22 % > 30 %) :

Cadre d'emplois et/ou grades	Montant annuel maxi	Modulation individuelle maximale
Chef de service (cadre d'emploi)	Suivant décrets et arrêté susvisés	30%

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

Monsieur le Maire

Cette délibération, c'est pour intégrer, sur la liste d'aptitude, notre responsable de la Police Municipale pour qui, nous le demandons depuis un grand nombre d'années, et nous avons enfin, satisfaction et lui aussi.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- DECIDE DE COMPLETER** les dispositions en matière de régime indemnitaire pour les Policiers Municipaux avec effet immédiat,
- AUTORISE** Monsieur le Maire **A FIXER** par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent,
- DECIDE DE PREVOIR ET D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au paiement de ce nouveau régime indemnitaire.

DELIBERATION N° 17

RESSOURCES HUMAINES : CREATION DE POSTE PERMANENT ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Au niveau du **Pôle Culture, communication, événementiel et loisirs**, le nouveau directeur a pris ses fonctions début octobre. Il appartient à la filière technique. Un poste d'ingénieur à temps complet est donc demandé à la création avec effet au 1^{er} octobre 2023.

Le poste d'attaché laissé vacant par son prédécesseur est quant à lui supprimé.

Proposition

Le Conseil municipal est donc appelé à valider :

la création de :

1 poste d'ingénieur à temps complet au 1^{er} octobre 2023,

Et la suppression de :

1 poste d'attaché à temps complet au 1^{er} novembre 2023,

Madame Christine MISIN

J'ai juste une question pour savoir pourquoi un poste d'ingénieur sur ce service de médiathèque, communication et sport ?

Monsieur le Maire

Tout simplement, parce que l'agent que nous avons recruté, qui a de l'expérience dans le domaine culturel, relève du cadre d'emplois des ingénieurs, c'est tout.

Donc, nous ne le recrutons pas pour le cadre d'emploi d'ingénieur, nous le recrutons pour sa fonction. Le cadre d'emplois n'est pas forcément en liaison directe avec sa fonction. Nous créons un poste qui correspond à son cadre d'emplois, parce que c'est lui que nous allons recruter et pas un autre.

Donc, cela ne change rien. Nous remplaçons un attaché « cadre A, filière administrative » par un ingénieur « cadre A, filière technique ». Cela ne change rien du tout au niveau de la catégorie, voilà, et cela ne change rien, comme dit, Madame HENRY, à ses diplômes.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

23 POUR

Et

3 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine et Monsieur PABOIS Alain)

▣ **DECIDE** la création/suppression de ces postes aux dates indiquées,

▣ **ENTERINE** la mise à jour du tableau des effectifs.

DELIBERATION N° 18

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2122-22 DU CGCT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision prise depuis le Conseil Municipal du 27 septembre dernier :

¶ Décision du Maire n° 2023-450 du 27 septembre 2023 portant virement des dépenses imprévues de fonctionnement du Budget Général 2023 de 15 600 € vers le 627 « frais d'actes & de contentieux ».

Pour information, il n'y a pas de déclarations d'intention d'aliéner pour cette séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la décision présentée ci-dessus.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas eu de questions posées dans le délai réglementaire.

Donc, l'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance et je vous remercie, jusqu'au prochain Conseil Municipal, qui aura lieu le 7 décembre.

CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR, MOIS ET AN
